2e ANNÉE. — T. 2

N° 42. — 22 Novembre 1919.


Adveniat Regnum Tuum.

La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies.

PARAIT LE SAMEDI. — *Prix du présent numéro : 0 fr. 50.*

ABONNEMENTS { France : Un An, 15 fr. ; Six Mois, 8 fr. / Étranger : Un An, 17 fr. ; Six Mois, 9 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe.

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Institut de France. — **Où allons-nous?** Discours de M. Emile Boutroux, délégué de l'Académie française, à la séance publique annuelle des cinq classes de l'Institut de France, 25. 10. 19 : 642.

Après la guerre extérieure une guerre intestine? Critique de l'« idéal » socialiste. « La première condition, pour servir réellement l'humanité, c'est de bien servir sa patrie. » L'Allemagne reste belliqueuse. Devoir et vertu. Devoirs envers le passé et envers l'avenir. Union dans la lutte pour la France.

Au Parlement français. — **Discussion générale du Traité de Versailles.** Principales interventions disposées par ordre logique : 645.

II. CLAUSES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES. — 1° La critique. a) *Les charges de la France demeurent très lourdes.* Le Traité doit être amélioré entre les Alliés. Ce que l'Allemagne aura à payer d'après le Traité. La charge de la France : comparaison avec l'Allemagne (Albert Bédouce). — Détail des réparations. Répercussions économiques de la guerre. Exagération des importations. Hausse du fret. Effondrement du change. Les restitutions en nature. Fixation du chiffre global à payer. Payements par priorité. Les Bons remis par l'Allemagne. Nécessité de la solidarité des Alliés (Louis Dubois). — Les incertitudes financières du Traité. Si l'Allemagne ne payait pas? (Vincent Auriol) : 645.

b) *Une légende néfaste.* Les frais de la guerre. La légende des mille milliards des frais de guerre. Evaluation des frais de guerre. L'économie de la France dans les frais de guerre. Ce qu'il fallait dire à nos alliés. L'abus des priorités. La question des annuités et des intérêts dus par l'Allemagne (Louis Marin) : 649.

c) *Quelques réserves.* Les pouvoirs discrétionnaires de la Commission des réparations. Leurs dangers pour l'avenir (Jacques Piou). — Quel tort a été fait à la fortune extérieure de l'Allemagne (Margaine). — La question du charbon (Alexandre Lefas). — Proposition de résolution concernant la réparation des dommages de guerre et la répartition des charges entre les puissances alliées et associées : 651.

2° La défense. a) *Valeur financière du Traité.* Montant des frais de la guerre. Pourquoi le Traité n'a pas fixé le chiffre de la réparation des dommages de guerre. Les payements par priorité. Ce que la France reçoit de l'Allemagne. Le chiffre de la réparation des dommages imposés à l'Allemagne. Quelles seront les modalités du payement de l'Allemagne ; deux systèmes. Les futurs compléments financiers du Traité (Klotz, *min. Finances*) : 653.

b) *Clauses économiques du Traité.* Esprit du Traité : équité à l'égard des ennemis, solidarité entre les alliés. Suppression de l'art. 11 du Traité de Francfort et reprise de notre liberté commerciale. Nullité des contrats allemands. Liquidation des biens séquestrés. Coopération interalliée (opposition de l'Amérique ; motifs de cette opposition ; propagande nécessaire en Amérique). Nécessité de restreindre les dépenses inutiles (Clémentel, *min. Commerce*) : 656.

c) *Valeur économique du Traité et politique économique à l'égard de l'Allemagne.* Puissance de payement de l'Allemagne. La question du charbon. La concurrence de l'Allemagne. Comparaison des charges des Allemands et des Français. Politique économique avec l'Allemagne. Acquisitions économiques de la France. Politique économique de la France (Loucheur, *min. Reconstitution industrielle*) : 658.

d) *Clauses du Traité relatives au travail.* Composition de la Commission. Création d'un organisme permanent. Admission de l'Allemagne (Colliard, *min. Travail*). — L'Allemagne fait-elle huit heures de travail? (Lazare Weiller) : 660.

e) *Portée coloniale du Traité.* Pourquoi l'Allemagne a été privée de ses colonies. Attributions coloniales à la France. Régime des nouvelles colonies. Le Maroc (Henry Simon, *min. Colonies*) : 661.

Miettes d'histoire contemporaine. — **Politesse accablante** (*Opinion*) : 662.

Elections législatives de 1919. — **Les deux principaux discours-programmes. 1° Discours de M. Georges Clemenceau,** président du Conseil, à Strasbourg, le 4 nov. 1919 : 663.

Le droit de la France à la vie. Le militarisme prussien abattu. L'Alsacien à la tête carrée. « Travaillons. » Le Traité de paix. La République et ses lois. Les lois de laïcité. L'union des Français. Majorité de Gouvernement. Un programme? Commencer. La réforme électorale. Liberté provinciale. L'égalisation sociale. Sus aux bolchevistes! Finances et travaux. L'intensification agricole. Dans l'ordre social.

2° Discours de M. Alexandre Millerand, à Paris, le 7 nov. 1919 : 669.

La dette de la France. La lutte de classes et les grèves. Contre le bolchevisme. La décentralisation. La laïcité et les libertés religieuses. « La France peut, sans inquiétude, regarder l'avenir. »

INSTITUT DE FRANCE

OU ALLONS-NOUS?

Discours de M. EMILE BOUTROUX
délégué de l'Académie Française

(Séance publique annuelle du 25 octobre 1919)

MESSIEURS,

Les temps sont passés où l'on pouvait se laisser vivre, en contemplant d'un œil amusé la marche logique ou capricieuse des choses : une réalité poignante nous étreint et semble nous emporter; et involontairement nous nous demandons : « Où allons-nous ? Où nous mènent les forces qui se déchaînent ? Est-il encore en notre pouvoir de diriger notre destinée ? »

Après la guerre extérieure une guerre intestine ?

Une réponse, il est vrai, tout de suite, nous monte aux lèvres : Qui donc, en cette guerre, a déterminé l'événement ? Est-ce une fatalité aveugle ou le jeu mécanique de lois nécessaires ? N'est-ce pas plutôt la vaillance réfléchie et volontaire de nos admirables soldats, soutenus par des populations qui avaient à cœur de se montrer dignes d'eux, et commandés par des chefs en qui s'incarnaient, avec les meilleures qualités de l'esprit français, la résolution inébranlable de ne traiter qu'après la victoire ?

Certes. Mais à considérer le train actuel des choses, certains se demandent si cet immense effort pour subjuguer les puissances du mal ne risque pas d'aboutir, en fait, à précipiter et rendre plus irrésistible le torrent des révolutions imminentes. La guerre des armes, entendons-nous dire, est terminée; une autre guerre se réveille et se déploie : la vraie guerre sainte, celle des classes, celle des travailleurs contre les parasites, des employés contre les employeurs, de l'usine contre l'Etat, celle qui doit faire, enfin, de la terre même le paradis rêvé par les déshérités. Guerre tragique, elle aussi : d'un côté, la société humaine, telle que les siècles l'ont faite; de l'autre, une organisation qui se considère comme ayant pour elle le nombre, le droit, la discipline, la toute-puissance, et qui se donne pour tâche d'anéantir l'ordre social traditionnel.

Nul doute que la peur, chez les uns, un scrupule subtil de justice, chez les autres, ne disposent plusieurs de ceux-là même que l'on nomme les privilégiés à favoriser la révolution naissante. Est-il vraisemblable, toutefois, que la nation, dans son ensemble, s'abandonne, passive, à l'impétueux courant ?

Diviser les citoyens en deux classes, ennemies à mort l'une de l'autre, et n'admettre à l'existence que les agents immédiats de la production industrielle, c'est vouloir anéantir des forces très vivantes, qui ne sont pas moins indispensables à la production que les bras des exécutants, et qui, de plus, ont été spécialement adaptées, par l'action des siècles, à la conservation de cette vie intérieure de pensée et d'imagination, de création intellectuelle, d'aspirations morales et sociales, qui confère à la nation son principal lustre, et qui recule les bornes de la perfection humaine. Est-on bien sûr que ces puissances de vie, d'idéalisme, le jour où, décidément, elles se verront menacées de mort, ne résisteront pas ? Et comment la nation française pourrait-elle, se reniant elle-même, donner comme conclusion à sa glorieuse histoire une guerre intestine qui anéantirait sa situation dans le monde, et qui scellerait sa dissolution et sa ruine !

Que de fois n'avons-nous pas répété que nous devons à nos morts d'agir de telle sorte qu'ils soient contents de nous ? Mais pourraient-ils nous approuver si nous employions, à nous entre-détruire, à détruire la France, la liberté qu'ils nous ont acquise en la payant de leur vie ? Ils se sont sacrifiés pour ouvrir devant nous une ère de sécurité, de prospérité, d'honneur et de progrès : nous ne les trahirons pas. Pour nos morts, nous garderons jalousement le principe de vie et de grandeur que nous ont légué nos ancêtres, Jeanne d'Arc, nos rois et la Révolution : notre unité et notre fraternité nationales.

Critique de l'idéal socialiste

Ayons confiance, cet appel de nos morts sera entendu. On sait d'ailleurs aujourd'hui, par expérience, qu'une révolution brusquée est une révolution manquée. On s'appliquera donc à procéder par étapes; et, peu à peu, ceux qui croyaient s'affronter s'apercevront qu'ils marchent dans le même sens. N'est-ce pas la société tout entière qui, d'elle-même, tend à se transformer, de manière à réaliser l'idéal de justice, d'égalité, de bonté, de paix, de bonheur, dont elle est éprise ? Ce monde nouveau, dont les impatients compromettent l'avènement, ne se construit-il pas, sous nos yeux, par une évolution spontanée, au sein même et à la place du monde ancien ? Laissons faire le temps, un temps plus court, sans doute, que ne le supposent ceux qui ne savent juger de l'avenir que par le passé : et la face de la terre sera renouvelée. Ainsi vont prophétisant maints apôtres du progrès, et déjà ils font briller à nos yeux l'image radieuse de la société future.

Les inégalités révoltantes nées de l'égoïsme, du despotisme et de l'anarchie ont disparu. Tous les citoyens sont convenablement instruits et élevés, gagnent largement leur vie avec un minimum de travail, et jouissent, selon leurs besoins et leurs goûts, des produits de l'activité commune. De copieux loisirs leur sont ménagés, qu'ils consacrent à l'idéal. Dans la famille comme dans la société, l'indépendance est garantie à chaque membre. L'individu vit sa vie, selon sa conscience et son caractère. L'individu

est le seul principe et la seule fin de l'organisation sociale tout entière.

Les nations sont des individus collectifs. Une organisation suprême leur garantit, à toutes également, liberté, sécurité, indépendance. Chacune d'elles se développe à son aise, sans autre souci que celui de son bonheur et de la réalisation de ses puissances. La paix universelle, légalement constituée, a pour gages la prospérité universelle, ainsi que l'horreur de la guerre, à jamais implantée dans les cœurs par la terrible expérience que l'humanité vient d'en faire. *Homo homini lupus*, disait-on jadis; la devise du monde nouveau sera : *Homo homini deus.*

Eblouissante vision! Mais est-il sûr que cet idéal puisse se réaliser? Est-il même certain qu'il mérite le nom d'idéal ?

La condition première de la dignité et du bonheur, nous dit-on, c'est l'indépendance. Mais est-il réellement plus beau, plus grand, de se murer dans son individualité, que d'accepter et de chérir les liens familiaux, sociaux, nationaux, qui nous font membres intégrants de communautés de plus en plus larges? Est-il nécessairement honteux de se subordonner et d'obéir? Confondrons-nous l'obéissance au devoir, à l'honneur, à la loi, aux commandements de la patrie et de l'humanité, avec la soumission lâche et intéressée aux injonctions de la force et du despotisme ? Non, obéir à ces autorités idéales n'est pas s'avilir, c'est participer à une perfection où, par soi, l'on n'eût pu atteindre. La liberté ne se conquiert que par une juste obéissance.

Le monde nouveau voit dans le travail une corvée dont un homme libre se décharge le plus possible. Mais le travail est, en réalité, l'exercice intelligent et fécond de nos facultés, l'élargissement, l'expansion de notre être. Il n'est pas notre misère, mais notre honneur ; et un homme jaloux de faire son métier d'homme ne travaille pas le moins possible, mais le plus qu'il peut. Il exécute sa tâche avec amour, il est fier de créer. Ne lui demandez pas de fixer d'avance la durée et l'intensité de son effort. Il n'est pas le maître de son œuvre, c'est son œuvre qui lui commande.

On veut que les hommes aient tous également part au bonheur et à l'idéal. Certes, à réaliser la perfection humaine, tous également sont appelés. Gardons-nous, toutefois, pour mettre plus sûrement l'idéal à la portée de tous, de l'abaisser et de l'avilir. Ce ne sont pas nos goûts et nos capacités qui sont la mesure de l'idéal, c'est l'idéal qui juge nos aspirations et nos actes. Au-dessus d'une humanité satisfaite de tâches et de plaisirs à sa portée, nous continuons à concevoir une humanité inquiète travaillée par le souci de l'idéal véritable, éprise de ces choses les moins nécessaires et les meilleures de toutes, disait Aristote : la science désintéressée, la libre création de la beauté, l'ennoblissement des mœurs, la philosophie, la recherche de nos destinées supérieures. Sans doute, l'égalité, l'équilibre, la diffusion du bien-être et de la vie facile sont des biens. N'oublions pas, cependant, que toute œuvre supérieure de la nature implique une certaine diversité, une certaine inégalité, et que, s'il est souhaitable que ceux qui sont en bas s'élèvent aussi haut que possible, il ne saurait l'être que ceux qui tirent l'humanité vers les sommets soient précipités jusqu'au point où ils ne dépasseront plus personne. Gardons-nous d'une égalité universelle, qui, née de l'envie et non de l'émulation, ne serait autre chose qu'une médiocrité universelle.

« La première condition, pour servir réellement l'humanité, c'est de bien servir sa patrie »

Quant aux nations, on proclame avec raison leur droit de maintenir et de développer librement leur génie propre. Mais dans un monde où les intérêts économiques et l'amour du bien-être sont prépondérants, les souvenirs, les traditions, les coutumes, les gloires, les aspirations idéales qui constituent l'âme et la personnalité d'une nation ne sont plus que des objets de curiosité, bons à intéresser les érudits et les dilettantes. Le monde nouveau sera un immense creuset, où se fondront et s'amalgameront les métaux les plus divers pour se changer en une masse homogène. L'internationalisme s'achèvera dans l'effacement des nationalités.

Est-ce bien là l'idéal humain ? Est-il certain que toutes ces qualités rares que les hommes ont acquises en cherchant non le bien-être mais l'honneur et la gloire de leur patrie, ne soient que des entraves au progrès véritable ? La patrie n'a-t-elle le droit de subsister que si elle abdique ce qui fait son originalité et son essence ? Est-ce bien réellement notre devoir, à nous, Français, de détruire le legs de vingt siècles ; et sommes-nous bien sûrs qu'en dépouillant notre caractère national nous enrichirons l'humanité ? Combien plus sensée, semble-t-il, notre vieille doctrine française : La patrie et l'humanité ne sont pas deux rivales jalouses ; la première condition, pour servir réellement l'humanité, c'est de bien servir sa patrie.

L'Allemagne reste belliqueuse

Nous ne saurions, dans le monde nouveau que l'on nous annonce, reconnaître notre idéal. Ce monde, du moins, nous procurera-t-il la paix, la sécurité, le doux et mol chevet de l'insouciance, qui, nous dit-on, est le premier des biens pour une tête bien faite ?

Doctement et impérieusement, on nous démontre qu'il en doit être ainsi. Cependant, de l'autre côté du Rhin, l'Allemagne se recueille. A la faveur de sa révolution et par l'effet de l'humiliation même qu'elle se vante de subir, sa volonté d'unité nationale, sa séculaire passion de vengeance et de revanche, son instinct de querelle et d'envie, ses ambitions éternelles de conquête et de domination, tous ces traits de son caractère ont acquis une vigueur nouvelle. Jamais on ne la convaincra qu'elle ait été vaincue ; car la défaite, selon ses concepts, seule mesure, à ses yeux, de la vérité, c'est la guerre portée de haute lutte sur son territoire. L'Allemagne donc, dans son fond, reste belliqueuse. Et comme elle est éminemment tenace, patiente, laborieuse, obéissante, intrigante, habile à dissimuler et à tromper, il est vraisemblable que, tôt ou tard, si on ne l'en empêche, elle recommencera. A moins, certes, qu'elle ne change, et le monde ne saurait que l'y aider. Mais attendons, pour ajuster notre conduite

à ce changement, qu'il se soit produit. Les tendances pacifistes du monde de 1914 n'ont pas calmé la passion agressive de l'Allemagne, elles l'ont déchaînée.

Devoir et vertu

L'heure n'est pas venue — est-il possible, est-il souhaitable qu'elle vienne ? — de nous borner à observer et seconder ce que l'on nomme l'évolution nécessaire des choses. Car la pente où nous glissons nous mène sinon à une catastrophe qui serait notre ruine et notre honte, du moins à l'établissement graduel d'un prétendu paradis, dont les jouissances ne valent pas nos épreuves. C'est pourquoi, non plus aujourd'hui qu'hier, nous ne pouvons nous dispenser d'agir, de réagir, de faire effort, de lutter, d'être des hommes.

Si vraiment nous voulons rester dignes de nos pères, dignes de nos morts, dignes de nous-mêmes, il nous faut maintenir hautement deux mots qu'une prétendue morale moderne tend à effacer : devoir, vertu. Certes, la notion de droit est sacrée, mais elle n'est claire, pratique, féconde, qu'unie à celle de devoir. Ai-je droit au bonheur ? je ne sais ; mais je sais, de science certaine, que je dois employer mes forces à défendre la justice et à conserver les acquisitions qui honorent l'humanité. Et ce serait une erreur de croire que les habiletés de la politique ou les inventions de la pédagogie suffiront à faire des consciences inclinées devant le devoir. Le devoir veut des volontés libres, capables d'énergie et de sacrifice : il exige la vertu. N'espérons pas écarter les maux qui nous menacent, prévenir les agressions possibles, rétablir notre situation économique, libérer nos intelligences et nos cœurs du souci anxieux de l'existence matérielle, par la simple revendication de nos droits et le vote de mesures judicieuses : pour subsister dignement, à l'heure actuelle, il nous faut restreindre nos besoins, accroître notre puissance de travail, nous dominer, nous maîtriser, endurer, prendre patience, déployer nos forces intérieures et extérieures, accepter joyeusement les tâches pénibles, chercher le bien et non notre plaisir : il nous faut, en un mot, faire preuve de vertu.

Devoirs envers le passé et envers l'avenir

Hommes, nous vivons non seulement dans le présent, mais dans le passé et dans l'avenir. Nous avons des devoirs envers l'un et l'autre.

Le passé, nous dit-on, c'est le boulet que nous traînons après nous, qui entrave notre marche, et dont nous devons, à tout prix, nous débarrasser. Mais n'est-ce pas aussi un legs prodigieusement riche d'inventions, d'expériences, de conquêtes sur la nature et sur l'ignorance ; un trésor de réflexions, d'observations, de sentiments, revêtus par l'art d'une forme impérissable ? N'est-ce pas la substance dont nous sommes faits, n'est-ce pas notre être même ? Le train de la nature physique et des masses humaines livrées à leurs appétits est la destruction aveugle de tout ce qu'a créé l'esprit. Sachons, même en ce siècle, où l'on enseigne qu'ancien est synonyme de vermoulu, discerner, dans le passé, ce qui est mauvais et ce qui est bon, et, sans fausse honte, défendre contre les forces destructrices les vraies richesses de l'humanité. Ainsi firent nos pères : imitons-les.

Considérons l'une des expressions les plus parfaites de notre génie national : la langue française. Tour à tour alerte, spirituelle, simple, colorée, harmonieuse, large, énergique, familière, tendre, subtile, fière, mordante, somptueuse, sobre, pittoresque, elle a fait paraître excellemment la souplesse et la puissance de changement qui caractérisent la vie ; et en même temps elle est demeurée elle-même : le modèle de la clarté, de l'ordre, de la précision et de l'élégance. C'est qu'elle a été défendue avec vaillance par nos écrivains, par notre société, par notre peuple, qui avaient le sens de sa beauté, et qui, pieusement, se soumettaient à ses lois. Pourquoi cette estime singulière que le monde témoigne à la Compagnie dont j'ai l'honneur d'être aujourd'hui le délégué ? C'est qu'elle a été instituée pour conserver, pure et semblable à elle-même, à travers les vicissitudes de l'usage, cette merveille qu'est la langue française ; et que jamais, par nulle séduction passagère, elle ne s'est laissée distraire de sa mission. Si l'Académie française, vieille de près de trois cents ans, demeure l'une des forces vives de la nation, c'est qu'elle représente, d'un esprit à la fois libre et ferme, la fidélité aux plus nobles traditions littéraires et morales de notre pays.

Nous défendrons le passé ; pareillement nous défendrons l'avenir. Il ne suffit pas que l'avenir fasse table rase du passé pour qu'il lui soit supérieur. Nous lutterons pour sauver l'avenir de progrès qui seraient des décadences, et pour susciter des créations qui n'usurpent pas le nom du progrès.

L'avenir, aujourd'hui, a pour devise : production ; nous produirons de toutes nos forces. Mais nous laisserons-nous envahir par les soins et les jouissances de la production matérielle, au point d'oublier ou de tenir pour accessoires les beautés de la production spirituelle ? Supposerons-nous qu'à un homme conscient de sa dignité les jouissances matérielles suffisent ; ou encore, que la force mécanique sécrète la vertu et la beauté, comme le foie sécrète la bile ? Le progrès continu des sciences engendre de lui-même le progrès du bien-être, et, avec la satisfaction des besoins physiques, leur multiplication indéfinie. Le devoir, cependant, subsiste de mettre l'esprit au-dessus de la matière et de faire servir l'accroissement de nos moyens d'action à grandir et ennoblir l'âme même et la conscience de l'homme.

Aujourd'hui comme hier, il nous faut, non seulement des machines, mais des hommes de foi, de cœur, d'intelligence, d'énergie et de patriotisme, pour combattre les forces destructrices qui nous assaillent.

Nous qui, avec une périlleuse abnégation, avons risqué l'existence même de notre pays pour sauver le monde de l'asservissement et faire communier l'idéal avec la réalité, nous devons, avec une suprême énergie, combattre en nous-mêmes l'égoïsme et le matérialisme, et nous vouer, dociles, à la grande tâche que les événements nous imposent : faire surgir de l'océan tumultueux qui bat ses rives une France plus que jamais forte, noble, belle, généreuse et humaine, plus que jamais digne de l'estime, de la sympathie, de la confiance et de l'amitié des peuples.

Union dans la lutte pour la France

Une telle œuvre suppose l'action collective et concertée. Ceux-là seuls, d'ailleurs, qui sauront s'unir compteront désormais dans le monde. Notre dernier mot doit donc être celui qui, dès l'explosion de la guerre, fut sur toutes les lèvres, celui que, actuellement même, nous nous redisons chaque jour parce que nous sentons qu'il contient le secret de notre destinée : union ; union vraie, sincère, profonde, cordiale ; non politique et de circonstance, mais essentielle et inébranlable. Pour réaliser une telle union, nous ne saurions nous contenter de discours, d'organisations, de compromis. Ici encore, rien d'efficace sans la conscience du devoir et sans la vertu.

Nous différons entre nous d'opinions, de croyances, de goûts, d'éducation, de passions ; et il est, certes, difficile de s'unir intimement à qui ne pense pas comme soi. Mais la patrie est là, à laquelle nous devons le meilleur de ce que nous sommes, qui représente une forme exquise de l'idéal, et qui ne cueillera les fruits de sa victoire que si nous continuons, unis, à lutter pour elle. C'est en nous unissant à nos compatriotes que nous assurons à notre force propre son maximum de puissance et d'efficacité. Sachons donc faire l'effort moral sans lequel tous les autres sont vains : l'effort pour nous unir, non extérieurement, mais de cœur, d'intelligence et de volonté. Ni le destin, ni la science, ni les révolutions brusques ou progressives, ni les calculs de la politique, ni les organisations sociales n'écarteront, à eux seuls, les périls qui nous menacent, ne prépareront, à eux seuls, l'avenir que nous devons à notre patrie. C'est du dedans que l'on vit, et c'est du dedans que l'on meurt. Nous tirerons de nous-mêmes la force qui domine et dirige les évolutions.

AU PARLEMENT FRANÇAIS

DISCUSSION GÉNÉRALE du Traité de Versailles

La D. C. a recueilli, en les disposant par ordre logique, les principales interventions qui se sont produites au cours de cette longue discussion (26 août-11 oct. 1919). De ce travail, notre fascicule du 1er nov. 1919 (pp. 530-547) a donné la première partie, consacrée aux conséquences diplomatiques et militaires du Traité. Voici la deuxième :

II - Clauses financières et économiques

I — La critique

Les charges de la France demeurent très lourdes

Le Traité doit être amélioré entre les Alliés (1)

M. Bedouce. — Si ce qui est définitif entre les belligérants, c'est-à-dire entre les puissances alliées et associées et l'Allemagne, est définitif aussi entre la France et ses alliés, alors le Traité constitue pour la France et pour son relèvement un véritable désastre économique.

Mais je ne le crois pas. Et, d'ailleurs, certains indices, soit dans le texte, soit dans le commentaire, soit dans les explications qui ont été apportées à cette tribune par les délégués du Gouvernement, me permettent d'espérer qu'entre les puissances alliées les conséquences financières et économiques du Traité ont été réservées...

Ce que l'Allemagne aura à payer d'après le Traité

M. Bedouce. — Quelles sommes l'Allemagne aura-t-elle à payer aux puissances alliées et associées pour la seule couverture des dommages matériels et des dommages aux personnes ? Impossible, soit dans le Traité, soit dans le travail remarquable de M. Dubois, de trouver un chiffre. Je parle d'un chiffre sur lequel on soit d'accord avec l'Allemagne. On nous dit bien que l'Allemagne a accepté de payer un acompte de 100 milliards de marks en trois séries de bons ; que, d'ici le 1er mai 1921, les victimes auront établi le total des pertes dont il faudra demander le remboursement à l'Allemagne ; mais nous ne pouvons pas savoir à quelle somme globale s'élèvera ce total...

Le travail préparatoire que M. Louis Dubois avait fait à l'occasion de la loi des dommages, sur lequel il s'est appuyé de nouveau dans son rapport sur le Traité de Paix, évalue à 135 milliards les dommages matériels...

A ce chiffre de 135 milliards doivent s'ajouter les pensions militaires, les allocations, dommages aux personnes, qui s'élèvent au total de 74 milliards. De sorte que, si les chiffres de M. Dubois sont exacts, la France a subi dans la guerre, en dommages matériels et en dommages aux personnes, à réparer demain, un préjudice s'élevant au total de 209 milliards.

Le coût de la guerre s'élève, d'après les chiffres de M. Dubois, à 143 milliards. Il est, en réalité, de 160 milliards, par le fait des primes fixées pour la valeur nominale des emprunts de consolidation qui, pour 55 milliards, s'élèvent, en nominal, à 72, soit 17 milliards de primes...

La charge de la France

M. Bedouce. — C'est donc à plus de 350 milliards que s'élève, pour la France seule, le coût total de la guerre...

Une grande partie, la moitié, est déjà couverte par les emprunts, ou par les dépenses faites ; le reste sera couvert par les sacrifices de réparations que nous aurons à faire et par les pensions que nous aurons à payer. C'est donc à 175 milliards au moins que s'élève cette part, correspondant à ce que l'Allemagne devrait rembourser d'après l'article 232. Il est probable que, pour l'ensemble des alliés, ce chiffre sera d'environ 350 milliards.

C'est donc en présence de cette situation que nous sommes : une dette qui, si nous y ajoutons la dette antérieure, s'élèvera, au 31 décembre 1919, à un total voisin de 200 milliards. Vous n'aurez de surprises qu'au delà, mais pas en deçà. (*Très bien ! Très bien ! à l'extrême gauche.*) Ce sera peut-être 203, peut-être 205 milliards, mais pas moins de 200 milliards que, au 31 décembre prochain, sous forme de dette consolidée, de dette flottante, de dette à terme ou de dette extérieure, la France aura à payer. Malgré cela, elle aura encore, sous forme

(1) *J. O.*, 6 sept. 1919, p. 4183.

matérielle ou sous forme viagère, c'est-à-dire pour la reconstitution des pays envahis ou pour les pensions aux victimes de la guerre, un total de 200 milliards, que M. Dubois établit, ou la somme un peu plus réduite peut-être qui résultera des calculs définitifs, mais qui ne me paraît pas devoir être inférieure à 175 milliards.

Comparaison des charges de la France et de l'Allemagne

M. **Bedouce.** — Pour l'Allemagne, le coût de la guerre, tel qu'il ressort notamment — car je ne prends pas la responsabilité de ces chiffres — des discours de M. Dernburg ou des communications que M. le rapporteur général du budget a pu se procurer, aurait été de 185 milliards de marks, auxquels j'ajoute les charges à l'intérieur qui résulteront, pour l'Allemagne comme pour nous, des pensions viagères ou des dommages à payer. Bien entendu, les seuls dommages sont ceux de la Prusse orientale : ils se sont élevés à 4 milliards seulement. J'en tiens compte cependant, dans un souci d'exactitude, et j'arrive à un total de 245 milliards de marks. Si bien que la guerre a coûté à l'Allemagne, pour toutes les dépenses passées et tous dommages, viagers ou autres, à venir, un total d'environ 300 milliards de francs, c'est-à-dire moins qu'à la France. Cela est naturel, puisque c'est l'énorme dépense résultant des destructions qui ont eu lieu dans un grand nombre de départements, qui aggrave si lourdement le coût de la guerre pour la France...

D'autre part, pour la France, le budget sur lequel nous sommes tombés d'accord ne sera pas inférieur à 25 milliards. Le budget de l'Allemagne, Reich et Etats compris, sera de 29 milliards de francs, soit 23 milliards et demi de marks.

La charge annuelle de notre dette ne sera pas inférieure à 12 milliards. Peut-être, dans la première période, tant que nous pourrons laisser circuler notre formidable masse de billets de banque, aurons-nous quelque allègement ; mais lorsque nous voudrons consolider notre dette, qui nécessite déjà une dizaine de milliards de charge annuelle, c'est entre 10 et 12 milliards que s'en établira définitivement le service.

En Allemagne, les charges annuelles de la dette sont de 10 milliards de marks, soit 12 milliards et demi de francs.

La dette flottante est déclarée, pour l'Allemagne, à 72 milliards de marks, soit 90 milliards de francs. La nôtre sera, au 31 décembre 1919, de 75 milliards, auxquels il faut ajouter une dette pas tout à fait flottante, puisqu'une partie en est à terme, mais qui n'en est pas moins pénible et douloureuse, la dette extérieure s'élevant à 30 milliards. Alors que la dette la plus criarde, la plus gênante, est, pour l'Allemagne, de 90 milliards de francs, elle est, pour la France, de 105 milliards de francs. Voilà la situation...

Toutes les charges réelles de l'heure présente, charges de la liquidation, de la dette, du budget, de la dette flottante, sont plus lourdes pour nous, en l'absolu des chiffres. Seulement, l'Allemagne a encore 50 pour 100 d'habitants de plus que nous pour faire face à ses charges.

De sorte qu'à l'absolu il y a presque équivalence pour la plupart des charges, mais que le poids en est de 50 pour 100 plus lourd pour chacun des Français, si on évalue ces charges par rapport aux populations respectives des deux pays...

Le détail des réparations (1)

M. **Louis Dubois**, *rapporteur des réparations et clauses financières.* — J'ai recherché et enquêté de toutes les façons, aidé par les groupements corporatifs intéressés et par l'administration, et je suis arrivé avec beaucoup de peine, après une étude de détail, à obtenir le chiffre qui figure dans mon rapport, et qui a été répété à cette tribune.

Rien que pour les dommages aux biens dans les régions dévastées, on arrive au chiffre de 134 milliards.

Pour fixer davantage vos idées, je vais vous donner les chiffres de détail par grandes catégories : Habitations et monuments publics, y compris le mobilier meublant et le reste, 34 milliards 500 millions ; agriculture, forêts, etc., 35 milliards ; industries agricoles, sucreries, distilleries, brasseries et meunerie, 3 milliards ; Houillères, 4 milliards 500 millions ; mines et industries métallurgiques, petite métallurgie, 13 milliards ; constructions mécaniques et électriques, 4 milliards ; produits chimiques, teintures, blanchiment et apprêts, 4 milliards 500 millions ; textiles (peignages, filatures et tissages), 22 milliards ; industries diverses, 2 milliards ; moyens de communication par fer, par eau, routes, 9 milliards ; impôts et contributions de guerre, 2 milliards 500 millions. Total, 134 milliards, non compris la marine marchande, qui peut être estimée à 2 milliards, le commerce, les professions libérales, les œuvres d'art, qui seront restituées, les titres et valeurs, déjà restitués en grande partie.

Les répercussions économiques de la guerre

M. **Louis Dubois.** — Les conséquences économiques sont effroyables pour l'avenir, et si là encore on veut quelques chiffres, ils peuvent se trouver notamment dans les statistiques douanières...

Exagération des importations

M. **Louis Dubois.** — Nous avons importé pour plus de 12 milliards de marchandises.

Et savez-vous combien, pour faire la balance, nous en avons exporté dans la même période ? Pour 2 milliards, alors qu'en 1914, aux prix de 1914, nous en exportions pour plus de 3 milliards et que nous n'en importions que pour 4 milliards...

Aujourd'hui, 12 milliards contre 2 milliards ; déficit de 10 milliards.

Et qu'avons-nous pour le combler ? Rien. Nos créances à l'étranger ont été encore pour ainsi dire anéanties par la guerre. Où sont nos créances sur la Turquie, sur la Hongrie, sur la Bulgarie, sur la Russie, sur tant d'autres Etats ? Qu'en pouvons-nous faire à l'heure actuelle ? Quel argent en pouvons-nous tirer pour payer nos achats à l'étranger, de 12 milliards en six mois, de 24 milliards dans l'année ?

Supposez donc que pendant quelques années seulement nous soyons obligés, en sus de nos exportations chaque année, de payer 20 milliards. Comment les payerons-nous ? Nous les payerons par notre substance, par l'épuisement, par la ruine, par l'endettement à n'en plus finir, qui nous tiendra débiteurs de l'étranger pendant des années et des siècles. (*Applaudissements.*)

Hausse du fret

M. **Louis Dubois.** — Le fret ? Voyez au bas du tableau général récapitulatif des statistiques doua-

(1) *J. O.*, 10 sept. 1919, p. 4212.

nières, le nombre des navires passés dans nos ports.

Navires français entrés dans nos ports pendant les six premiers mois : 2 600 ; navires étrangers dans la même période : 13 800. Vous savez à quel prix nous devons payer le fret. Répercussion formidable encore, nous sommes tributaires de l'étranger pour le fret.

Effondrement du change

M. Louis Dubois. — Autre répercussion, la répercussion du change.

Si encore nous pouvions payer au pair du franc ! Mais vous savez dans quelle situation se trouve notre change. C'est une perte actuellement de 40 à 60 %. Cela peut-il durer ? Est-ce possible ? Ceux qui, durant cette guerre, ont moins souffert que nous, qui avons été le rempart de la civilisation et leur sauvegarde, peuvent-ils supporter que nous restions dans cette situation misérable ? (*Applaudissements.*)

Les restitutions en nature

M. Louis Dubois. — Tout serait parfait s'il n'y avait pas cette clause en vertu de laquelle il faudra identifier. Identifier, cela se comprend pour certaines choses.

Pour les wagons de chemin de fer, c'est possible. Et encore on a oublié, paraît-il, de prévoir les wagons dans les diverses clauses de restitution. Il paraît même qu'on a oublié de consulter le ministre des Travaux publics à ce sujet...

Nous en avons perdu sur les réseaux d'intérêt général, sans compter les autres, plus de 43 500...

L'armistice du 11 novembre et les protocoles qui ont suivi ont prévu la restitution des chalands — ils ont été restitués en grande partie, — la restitution des documents, espèces, valeurs et titres, qui ont également été rendus pour la plupart — il en a été rendu pour 8 milliards ; — vous en trouverez, dans mon rapport, le détail, qui m'a été fourni par l'administration des finances...

... En ce qui concerne les collections publiques, il ne reste à récupérer qu'une petite quantité.

En ce qui concerne les collections privées, on s'est trouvé en présence d'une difficulté, la difficulté de l'inventaire à faire par les particuliers eux-mêmes et à communiquer au Gouvernement...

Mais il y a des choses qui ne peuvent être que difficilement identifiées et qu'on a oubliées ou que l'on n'a pas, en tout cas, mentionnées dans les conditions de l'armistice. Il y a tout notre cheptel vivant, il y a tout le bétail, des millions de têtes de bétail enlevées, dont on a trafiqué à droite et à gauche ou que l'on a consommées...

Il a été vendu en Belgique, par les Allemands, un nombre considérable de têtes de bétail.

M. Léon Pasqual. — 75 000.

M. le rapporteur. — Au 31 juillet dernier, nous étions arrivés à grand'peine à en récupérer 9 000. J'espère que ce nombre a depuis considérablement augmenté. M. le ministre nous le dira...

Il va sans dire que pour les marchandises il sera encore plus difficile d'identifier. Mais la même règle s'impose, et partout où on a pu arriver à établir le vol, l'enlèvement sous une forme ou sous une autre, avec ou sans bon de réquisition, la restitution s'impose ou le remplacement en similaire, ou le payement de la valeur, valeur actuelle.

Fixation du chiffre global à payer

M. Louis Dubois. — Une fois l'évaluation faite, la Commission des réparations fixe le chiffre global que l'Allemagne devra payer. Ce chiffre doit être fixé avant le 1er mai 1921. Nous souhaitons tous — la Commission de la paix le souhaite d'une façon formelle, et une discussion s'est engagée dans son sein à ce sujet, — nous souhaitons tous que le chiffre soit fixé avant le 1er mai 1921.

Ce chiffre une fois fixé, comment payera l'Allemagne ? Il faut le dire, nous n'en savons absolument rien. Tout ce qu'on a dit jusqu'à présent à ce sujet, ce ne sont que des hypothèses. Comment l'Allemagne payera-t-elle la dette telle qu'elle sera fixée le 1er mai 1921 ?

Les modalités comme les époques de payement sont laissées entièrement à la discrétion de la Commission des réparations. Chaque Gouvernement intéressé devra donc veiller soigneusement à ce que la Commission des réparations fixe et des époques et des modalités de nature à lui donner satisfaction.

Payements par priorité

M. Louis Dubois. — Et, par priorité, on paye ce qui est fourni à l'heure actuelle, alors que des sommes énormes sont dues aux régions dévastées dont je vous parlais tout à l'heure, et que ceux qui touchent ou qui toucheraient se trouvent évidemment dans des conditions bien supérieures aux nôtres.

Messieurs, non. Nos alliés, si, fort de l'approbation du Parlement français, de l'opinion publique française, fort de notre bon droit, notre Gouvernement fait appel à la simple justice et à la simple équité, nos alliés ne peuvent pas maintenir cette priorité...

Ces 20 milliards de marks doivent donc servir partie au payement des frais d'occupation et du ravitaillement de l'Allemagne, partie au payement des réparations. L'Allemagne doit les avoir versés avant le 1er mai 1921.

Mais les plénipotentiaires ont pensé à juste raison que cela n'était pas encore suffisant. Ils ont dit : « Il ne va pas revenir grand'chose à chacun », et surtout à la France, en présence des désastres dont je vous ai tracé le tableau au commencement de ce discours, il faut autre chose. Alors on a dit qu'on allait imposer à l'Allemagne un acompte exclusivement affecté cette fois à la réparation des dommages.

Dans les journaux, cette clause a été mal interprétée. Dès le moment où la décision a été prise qu'un acompte de 100 milliards de marks devait être donné, on a pris ces mots au sens habituel : on va toucher 20 milliards de marks d'un côté, 100 milliards de marks à titre d'acompte de l'autre, cela fait donc 120 milliards de marks...

Si maintenant on veut lire avec attention le texte du Traité, l'acompte en question n'est pas du tout un acompte ; il ne s'agit de rien de semblable, c'est simplement une reconnaissance partielle de dette...

Il s'agit de bons constituant des reconnaissances de dettes ;... pour une bonne part, nous ne savons pas quand la Commission des réparations les aura à sa disposition ;... ils ne sont pas un instrument facile pour se procurer l'argent dont on aura besoin.

Les bons remis par l'Allemagne

M. Louis Dubois. — Je dois ici toucher la question très importante de ce qu'on appelle l'escompte ou la négociation des bons.

Pour qu'une valeur soit négociable, il faut qu'elle ait non seulement un chiffre certain, mais date certaine. Or, dans les termes du Traité, si la Commission des réparations, usant de ses pouvoirs, ne donne pas date certaine à chacune des créances, il est matériellement impossible de négocier les valeurs en question.

J'ajoute que, pour les bons, la question de négociation ne se pose même pas, parce qu'ils restent aux mains de la Commission. Une clause prévoit que celle-ci pourra délivrer aux parties prenantes, comme équivalent de leur dommage, des certificats basés sur lesdits bons, et que ces certificats seront négociables. Mais ils seront négociables aux risques et périls uniquement de l'intéressé, de la partie prenante. Il ne faut pas se faire d'illusion...

M. Vincent Auriol. — Pour l'escompte de ces certificats, y aura-t-il l'aval solidaire des alliés ?

M. le ministre de la Reconstitution industrielle. — Non.

M. Vincent Auriol. — M. le ministre de la Reconstitution industrielle dit : Non.

M. le rapporteur. — Evidemment.

M. Franklin-Bouillon. — Il n'y a aucun aval, d'aucune sorte.

M. Vincent Auriol. — Je tenais à le faire préciser.

M. le rapporteur. — Il est de toute évidence que ces bons, comme ces certificats, représenteraient une valeur d'un recouvrement bien plus certain si vous avez l'aval collectif des alliés, s'il y avait solidarité financière entre les alliés. J'oserai dire, Messieurs, qu'il serait de toute justice que les alliés donnassent cet aval et garantissent le payement de ces bons. En effet, nous sommes sous le régime de la Société des nations. En voici une application immédiate...

C'est une raison pour laquelle, dans des accords ultérieurs à intervenir sous une forme que je n'ai pas à déterminer, il est indispensable que nos alliés s'engagent et se portent solidairement garants pour les payements à effectuer par l'Allemagne. Car alors ils seront intéressés au même titre que nous à ce que l'Allemagne respecte ses engagements et pour prendre au besoin les mesures économiques ou militaires qui seraient nécessaires pour les lui faire tenir. (*Applaudissements.*)

Nécessité de la solidarité des Alliés

M. le rapporteur. — Si l'une quelconque des puissances n'a à un moment donné aucun intérêt à faire rentrer notre créance, ou qu'elle ait un intérêt opposé, si elle n'est pas liée par une signature solidairement apposée sur notre créance, il est de toute évidence qu'elle sera moins incitée à nous prêter le concours que nous attendons d'elle...

M. Franklin-Bouillon. — L'une des réserves sur lesquelles insiste la Commission des affaires étrangères, dont la majorité représente la majorité du Sénat américain, a pour but d'obtenir que le délégué américain à la Commission des réparations ne puisse se prononcer que sur les questions intéressant l'Amérique. (*Mouvements divers.*) Je ne dis pas que l'assemblée ait encore ratifié, mais cela vous démontre clairement la tendance de la majorité...

M. Louis Marin. — N'oubliez pas qu'en vertu de l'article 2 de l'annexe II chacun des gouvernements représentés à la Commission peut s'en retirer après un préavis de douze mois.

Si un Gouvernement se retire, que deviendront l'autorité morale et l'autorité pratique de la Commission ?

M. le rapporteur. — C'est évidemment le danger de la situation, telle qu'elle se présente. Et c'est pour cela qu'il aurait fallu encore d'autres garanties dont je vais parler.

Il y a les garanties militaires, très importantes en vertu des articles 428, 429, 430, surtout de l'article 430, qui prévoit qu'au cas où l'Allemagne n'accepterait pas ces engagements, ou plutôt refuserait d'observer ses engagements relatifs aux réparations, les puissances alliées et associées pourraient réoccuper les zones précédemment évacuées.

C'est évidemment une garantie. Que vaudra-t-elle en fait ? Cela dépendra de la situation politique et militaire et de la France et des alliés et de l'Allemagne.

M. Bedouce. — Ce sont des solutions chères.

M. le rapporteur. — Je crains que ce ne soit pas très facile à appliquer. C'est tout ce que je peux en dire.

M. Bedouce. — Surtout après quinze ans.

M. le rapporteur. — Surtout après les quinze ans. Or, c'est surtout vers la fin, après les quinze ans, que l'Allemagne aura à payer les plus grosses tranches ; car toute l'économie du Traité, telle qu'on nous l'explique, c'est de faire payer le moins possible à l'Allemagne au début, parce qu'au début elle ne dispose pas d'une puissance économique et financière suffisante, et de réserver pour la fin les plus gros payements.

L'Allemagne sera-t-elle mieux disposée à payer de grosses sommes dans vingt-cinq, trente ans d'ici, quand il n'y aura plus un seul soldat allié sur son territoire ? Il est permis d'en douter...

Nous n'aurons toute sécurité qu'autant que les alliés, sous une forme ou sous une autre, sous une forme matérielle, se seront solidarisés, autrement dit auront garanti notre créance comme leur propre créance.

Si chaque puissance intéressée, la Belgique ici, la France là, la Serbie ailleurs, doit être chargée uniquement, même avec le concours de la Commission des réparations, de recouvrer pendant de nombreuses années ces créances, celles-ci sont en péril ; il faut le dire franchement, elles ne sont certaines qu'autant que les grandes nations alliées et associées, ou bien endossent les bons, les reconnaissances des dettes qui auront été émises ou souscrites par l'Allemagne, ou garantissent solidairement le payement de sa dette, s'engagent, si l'Allemagne ne paye pas, à payer elles-mêmes, ou à ce que toutes les nations payent dans une proportion à déterminer. (*Très bien ! Très bien !*)

Les incertitudes financières du Traité (1)

M. Auriol. — Et vous dites : garanties ?

Je dis, moi : incertitudes !

Incertitude sur le montant des réparations ; rien n'est fixé, c'était pourtant possible... avec les éléments d'évaluation que vous avez déjà, vous pouviez établir un forfait voisin de la réalité, tenir ensuite un compte « débit et crédit », et, dans le cas où le chiffre forfaitaire eût été insuffisant, vous pouviez faire ce que vous faites en matière d'impôt sur les bénéfices de guerre : régler, après la reconstitution complète, le compte définitif de liquidation et demander à l'Allemagne, dès la signature du Traité, de s'engager à payer, s'il y en avait eu, les suppléments nécessaires...

(1) *J. O.*, 11 sept. 1919, p. 4247.

Incertitude encore sur les délais de payement. Le Traité dit « trente ans ». Mais il prévoit des prolongations de délai. M. le ministre des Finances disait « trente-six ans », j'ai entendu M. Loucheur dire « quarante ans ». Nous ne savons pas quelle sera la date exacte du payement complet.

Incertitude dangereuse aussi sur les modalités de payement, puisque l'article 233 prévoit des modifications des échéances, et qu'en une année l'Allemagne pourra payer 10 milliards ; une autre, 15 milliards ou 18 milliards.

Incertitude sur la date d'émission de la troisième tranche de bons : incertitude sur l'emploi du fonds d'amortissement ; incertitude sur la répartition des charges ; enfin, incertitude sur la gestion, la réglementation des bons. Tous les problèmes sont posés, aucun n'est résolu. Vous avez fait des proclamations de principes, vous avez laissé en suspens toutes les difficultés. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

Si l'Allemagne ne payait pas ?

M. Auriol. — J'espère que l'Allemagne payera ; je partage l'espoir que l'on a exprimé ici à plusieurs reprises. Mais si, pour une cause quelconque, elle manquait à ses engagements ? Si, au bout de quatre ou cinq ans, elle cesse ses payements, qu'arrivera-t-il ? Vous réoccuperez la rive gauche du Rhin ? Mais vous savez que la guerre ne paye pas, que les dépenses seront encore plus grandes, que le déficit en sera aggravé. (*Applaudissements.*)

Vous ferez le blocus, vous exercerez des représailles ? Cela ne remplira pas votre caisse. Si l'Allemagne ne paye pas les 120 ou les 130 milliards nécessaires à la reconstitution des départements ravagés, ces milliards resteront-ils à la seule charge de la France ? Nos alliés ne supporteront-ils pas une part des charges de la restauration du champ de bataille commun ? Voilà la question que je vous pose. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

. . . .

... Je crains que vos espérances ne soient excessives. J'ai peur que l'Allemagne ne puisse vous payer les 18 milliards que vous en attendez. Mais je souhaite ardemment qu'elle s'acquitte de ses annuités. Je suppose que vous touchiez d'elle, d'ici peu d'années, les 10 milliards nécessaires au solde de votre compte spécial annuel : pensions et dommages.

Il n'en reste pas moins vrai que notre déficit budgétaire reste de 10 milliards par an. Comment y ferez-vous face ? Vous aviez un moyen. Un moyen juste qui s'imposait à l'esprit d'équité de tous les alliés.

Pendant la guerre, vous avez eu le front unique de bataille, il vous a amené la victoire.

Pour ne pas mourir dans la paix, il est nécessaire d'obtenir le front unique de la cavalerie de Saint-Georges, le front unique financier.

M. le ministre des Finances. — Nous n'avons pas eu tout de suite le front unique militaire.

. . . .

M. Vincent Auriol. — Comment ! au moment où vous concédiez à certains de nos alliés des gages qui vous ont aujourd'hui échappé ; au moment où les égoïsmes nationaux étaient encore, bien que déchaînés, retenus pourtant par les exigences de la solidarité devant l'ennemi, n'avez-vous pas trouvé dans les souffrances et dans la situation de notre patrie les argument nécessaires pour dire : « Avant toutes choses, il importe que les frais communs de cette guerre soient supportés en commun » ? Vous avez tout livré et vous avez préféré attendre que, de nouveau, la vie individuelle des peuples reprenne pour entamer des négociations du plus urgent et du plus haut intérêt ?

Une légende néfaste

Les frais de la guerre [1]

M. Louis Marin. — L'opinion française... est préoccupée de ce que le Traité ait été signé sans que les frais de guerre n'aient été déchargés du fardeau, devenu si lourd par la guerre, du contribuable français ?

L'opinion ne peut pas comprendre que, après les efforts que nous avons faits pendant cette guerre, ce soient les contribuables français qui aient à supporter désormais les 145 ou 165 milliards des frais de guerre.

Les hommes les plus éminents, les plus autorisés, avaient cependant répété de toutes parts : l'Allemagne payera les frais de la guerre. Non seulement ils l'ont répété pendant la guerre — ce qui aurait pu s'expliquer comme un encouragement, — mais ils l'ont répété au lendemain de l'armistice.

M. Klotz débutait dans un discours en rappelant que, le 11 ou le 14 décembre 1918, le premier ministre anglais disait, en résumé, à Bristol : « Pour ce qui est de la justice, nous avons le droit absolu d'exiger que l'Allemagne paye tous les frais de la guerre. Nos avons l'intention d'exiger d'elle qu'elle paye tous les frais de la guerre. »

La légende des mille milliards des frais de guerre

M. Louis Marin. — Il faut détruire les légendes, même quand elles ont pour auteurs des hommes éminents.

M. Lloyd George, que M. Klotz a cité, a répandu cette légenre des mille milliards ; il l'avait acceptée dès ce moment alors qu'à la Commission du budget nous l'avions repoussée dès son apparition comme particulièrement dangereuse et susceptible d'égarer l'opinion publique.

C'est le bureau fédéral des banques de réserve aux Etats-Unis, qui avait essayé, au lendemain de l'armistice, au moyen de computations (2) de diverses sources et de documents d'importance inégale, d'établir que les frais de la guerre s'élevaient pour tous les belligérants à 1 000 milliards.

Depuis, les Gouvernements auraient dû faire un travail officiel, le livrer à la publicité, car il ne suffit pas qu'un travail soit officiel pour être exact et décisif, il faut que la critique de l'opinion s'exerce sur les chiffres pour faire les discriminations nécessaires.

Evaluation des frais de guerre

M. Louis Marin. — Ces chiffres sont bons, maintenant, pour un plaidoyer. On a promis le payement des frais de guerre ; on ne l'apporte pas et on dit : « C'est que c'était impossible, parce que ces frais de guerre représentent une somme trop considérable. »

Ce n'est pas exact. Faisons quelques objections.

---

(1) *J. O.*, 20 sept. 1919, p. 4467.
(2) *L'Officiel* porte « Complications ». (Note de la *D. C.*)

Des 1 000 milliards annoncés, il faut déduire, d'abord, les 241 milliards et demi dont j'ai parlé et qui ne supportent pas la moindre discussion.

Le remboursement, par l'Allemagne, des frais de guerre de la Bulgarie, de l'Autriche, de la Turquie et de la Russie ne peut pas, en effet, se défendre une seconde.

L'Angleterre — d'après ses propres publications, que vous trouverez dans le rapport de la Commission du budget et dont les chiffres sont confirmés, d'une part, par les travaux que j'ai entre les mains, faits par les contrôleurs du ministère de la Guerre et par le bureau d'informations économiques et financières du ministère des Affaires étrangères, — au lieu des 166 milliards indiqués par M. Klotz, aurait, si on discrimine bien les vraies dépenses de guerre en prenant la même méthode pour tous les pays, dépensé 117 milliards et demi ; les Etats-Unis, avec la méthode plus difficile à appliquer, parce que les Etats-Unis appellent dépenses de guerre le total des dépenses publiques faites pendant la guerre, 63 milliards au lieu de 114 ; les petits Etats, 42 milliards au lieu de 57. En revanche, les dépenses de la France s'élèvent à 165 milliards au lieu de 145 ; celles de l'Italie à 68 au lieu de 58. Il faut donc, d'un côté, retrancher environ 115 milliards et, de l'autre, en ajouter 30. Bref, des 1 000 milliards, il faut déduire quelque 326 milliards et demi.

Quelles objections déjà avant même d'en arriver à l'Allemagne !

Maintiendrons-nous, en effet, pour celle-ci, les 231 milliards dont a parlé M. Klotz, au lieu des 180 milliards indiqués par M. Bedouce et que M. Klotz a contestés, à tort, à mon avis, car au lieu de 231 milliards l'Allemagne semble pour le moment avoir dépensé 170 milliards de dépenses de guerre proprement dites et 12 milliards de dépenses civiles exceptionnelles, soit 182 milliards.

Qu'est-ce que les alliés ont donc à réclamer à l'Allemagne ? Mettons 445 milliards de frais de guerre au maximum — dont 165 pour nous, — car il faut faire un grand nombre de réductions.

L'économie de la France dans les frais de guerre

M. Louis Marin. — Je ne demande pas naturellement qu'on dise à nos alliés des Etats-Unis ou d'Angleterre : « Ramenez vos frais de guerre au niveau des nôtres. Demandez à l'Allemagne moins de frais de guerre que celle-ci ne vous a coûté. »

Non, je leur dis simplement : « Rendez-vous compte que les frais de guerre si lourds qui sont supportés par la France après la dette commune sont des frais où les individus n'ont pas été gâtés et où le gaspillage était sérieusement endigué. »

Nous avons, en effet, parlé souvent de ce gaspillage inhérent à la guerre. Quand nous voyons celui qui s'est passé dans les armées étrangères — lui aussi inévitable et plus encore loin de la terre natale peut-être que pour nous — nous devons dire que nos dépenses à nous sont des dépenses très serrées, en comparaison des efforts et des sacrifices de nos soldats. (*Applaudissements.*)

Dans ces conditions, il est dur pour la France de voir qu'après tant de sacrifices c'est encore elle qui va supporter ces 153 milliards de frais de guerre, qui restent à sa charge.

J'allais oublier, à propos de cette légende des mille milliards, combien elle repose sur ce fait inexact que c'est à l'Allemagne seule qu'on demandera de payer à la fois tous les frais de guerre et tous les dommages de guerre de tous les belligérants.

Dans la légende, c'est à l'Allemagne qu'on demande tout, même les frais de guerre dépensés contre les Autrichiens, les Hongrois, les Bulgares et les Turcs.

Mais il faut penser que, dans certains pays où il y avait des apanages, des biens domaniaux considérables, des gages importants comme en Autriche, en Hongrie, en Turquie, les nations qui vont occuper ces pays pourront y trouver des compensations.

Dans ces conditions, il est certain qu'on n'aurait probablement pas eu à réclamer à l'Allemagne seule, frais de guerre et dommages compris, plus de 500 milliards pour sa seule part.

Nous voici loin de la légende des mille milliards pour les seuls frais de guerre...

Ce qu'il fallait dire à nos Alliés

M. Louis Marin. — Quand nous sommes maintenant à négocier avec nos alliés sur cette question des frais de guerre, nous ne sommes plus armés, nous n'avons plus la même puissance, les moyens d'échange, les moyens de pression, les mêmes chances d'obtenir satisfaction que si nous avions dit avant la signature du Traité et pendant les négociations mêmes à nos alliés :

Voilà la situation du peuple français, voilà ses charges effrayantes. Pas de légende des mille milliards. Il faut savoir comment on va faire pour éviter cette injustice formidable que la France, qui a tant souffert, qui a tant fait dans cette guerre, supporte elle seule tout le poids de ses propres frais de guerre, si considérables qu'ils soient. (*Très bien ! Très bien !*)

Je crois que non seulement c'est une faute, mais que les fautes s'enchaînent les unes aux autres.

Pourquoi ce fameux forfait, qui a été tant demandé et à si juste titre pour que la commission des réparations ne s'épuise pas, dès ses premières séances, à essayer de l'établir, n'a-t-il pas été fixé ?

Parce que n'ayant pas les frais de guerre, on est obligé d'être extrêmement strict dans les réclamations faites pour les réparations.

Si nous avions eu les frais de guerre soit par l'Allemagne, soit par l'aide de nos alliés — soit totalement, soit partiellement, — nous n'aurions pas été obligés de compter avec quelques millions ou même quelques milliards ; nous aurions été largement couverts et, dans la suite, nous étions assurés d'avoir largement de quoi faire face à nos budgets et à nos besoins de trésorerie.

L'abus des priorités

M. Louis Marin. — Comment ! Dans les réparations, la question de priorité pour la réparation des dommages des régions dévastées n'est pas réglée dans le Traité même ?

Vous êtes obligé, Monsieur le ministre des Finances, de dire qu'elle est ouverte, et la question sera tranchée favorablement, espérons-le, pour notre pays. Elle ne devrait pas être restée ouverte. Le Traité n'aurait pas dû être signé sans que cette priorité nous ait été accordée. (*Applaudissements.*)

Au contraire, les priorités prévues ont un aspect violemment choquant pour l'opinion française et, je dirai, pour l'opinion mondiale, à laquelle, désormais, l'homme politique d'un pays devra toujours faire appel.

Certaines priorités sont scandaleuses ; n'hésitons pas à le dire. M. Dubois en a donné un exemple typique.

A l'heure actuelle, l'Allemagne paye par priorité en or à des commerçants étrangers des vivres et des matières premières, alors que les réquisitions qu'elle a faites depuis 1914, dans nos pays envahis, par la force, ne sont pas encore payées. (*Applaudissements.*)

Comment pouvons-nous laisser subsister, dans un Traité que nous appelons le Traité du droit, des dispositions aussi injustes ?

On a parlé de la disparition de l'or allemand. En réalité, il ne s'agit pas d'une disparition. C'est par des autorisations successives de la Conférence de la paix, ou d'un des organismes qui en dépendent, — comme la section des finances, — des alliés en tout cas, que l'or quitte les caisses de la Reich Bank. Cet or est envoyé en Angleterre, aux Etats-Unis, en Suisse, au Danemark, en Hollande : pourquoi pas en France ?

Pourquoi les nations où l'or a afflué sont-elles encore et toujours les plus favorisées quand notre pays, pour la défense commune, a déjà utilisé une si grande partie du sien ?

Bien plus, prenez un exemple concret pour apprécier moralement la façon dont joue cette priorité. De grands commerçants, de grands industriels allemands, pour la plupart pangermanistes et qui, avant la guerre, avaient, à ce titre, fait leur fortune, ayant besoin aujourd'hui de matières alimentaires ou industrielles, sont autorisés à les acheter aux Etats-Unis ou en Angleterre, ou dans des pays neutres, et à les payer en or par priorité.

Mais il est aussi des humains qui ont, eux aussi, besoin de faire des achats aux Etats-Unis ou en Angleterre, et qui mériteraient bien de pouvoir payer en or par priorité — et en or allemand, car ils sont les premiers créanciers de l'Allemagne, — ce sont les centaines de milliers de malheureux sinistrés sans foyer, sans abri, qui habitent là-bas sur le front, dans des trous, peinent sous la pluie et ne sont même pas suffisamment aidés par nos administrations. Ils ont un besoin urgent de matières premières.

Réclament-ils devant ce traité ? On s'étonne et on leur dit : « Une priorité en votre faveur ? Mais on n'a pas pensé à vous. On a pensé aux grands industriels allemands. Ce sont eux qui ont la priorité et que l'on paye avec de l'or que l'armistice avait déclaré solennellement notre gage. » (*Applaudissements.*)

La question des annuités et des intérêts dus par l'Allemagne

M. Louis Marin. — M. le ministre des Finances ne s'est pas contenté de dire que l'Allemagne nous payerait un chiffre forfaitaire qu'il a, sous toutes réserves, évalué à 200 milliards ; il a ajouté que ce chiffre forfaitaire se payerait par annuités et, disait-il au *Journal Officiel*, « une somme à verser en trente-six ans et s'élevant à 463 milliards environ, non compris les restitutions qui auront pu être faites, soit à l'Etat, soit aux particuliers »... (*sic*)

Il ne faut donc pas jeter dans la circulation un chiffre d'annuité et faire entendre que l'Allemagne nous donnera 263 milliards en plus de ses 200 milliards de dommages, alors que cette somme supplémentaire de 263 milliards ne fera que remplacer, dans nos caisses, les 263 milliards d'intérêts, sinon plus, que nous serons obligés, à la suite de nos emprunts immédiats ou proches, de payer d'abord nous-mêmes.

Par conséquent, il y a là une affirmation grave, et il faut protester contre cette façon de présenter le règlement des comptes de l'Allemagne. (*Applaudissements.*)

Il faut protester aussi contre l'affirmation de la régularité de l'annuité qu'a annoncée M. le ministre des Finances.

Qu'est-ce qui permet de croire que cette annuité sera régulière ?

Au contraire, le Traité dit formellement que la Commission évaluera, chaque fois qu'il sera nécessaire, les charges qu'on pourra imposer à l'Allemagne...

Je raisonne en ce moment comme si l'Allemagne devait donner les mêmes intérêts que ceux auxquels nous serons obligés d'emprunter pour la réparation des dommages. Or, l'Allemagne ne nous paye que 5 %, jusqu'au jour où la Commission aurait changé ce taux. Tablons donc sur 5 %.

200 milliards accordés en trente-six ans et empruntés à 5 %, taux autorisé actuellement par la dette allemande, représenteront une annuité de 12 086 894 000 francs et un total de 434 828 184 000 fr.

En supposant que nous réussissions à emprunter, je ne dis pas à 5,50 %, mais à un taux qui revienne, quel que soit le taux d'émission, à 5,50 %, la différence représente, en trente-six ans, 28 milliards 609 248 008 francs. La perte est pour nous, car l'annuité à 5,50 % est de 12 873 562 000 francs.

Si on prend le chiffre de 170 milliards de dommages, la perte totale entre l'emprunt à 5 ou à 5,50 % est encore de 24 024 660 800 francs.

L'importance de cette question des intérêts est donc capitale.

Quelques réserves

Les pouvoirs discrétionnaires de la Commission des réparations Leur danger dans l'avenir [1]

M. Jacques Piou. — Toute la valeur financière du Traité repose sur la Commission des réparations, « représentation exclusive des Gouvernements alliés et associés ». Cette Commission, où nous n'avons qu'une voix sur cinq, est investie de pouvoirs que M. le ministre des Finances a appelés formidables. Formidables, ils le sont, car elle peut tout, sauf faire à l'ennemi remise de sa dette. Sa souveraineté s'étend jusqu'à l'interprétation du Traité lui-même ; et ses décisions sont immédiatement exécutoires sans aucune formalité.

Appelée à se prononcer sur les réclamations de l'Allemagne et ses capacités de payement, elle statue, sans contrôle ni appel, sans même aucun texte légal, en ne s'inspirant que de la justice, l'équité et la bonne foi. Mais, chose plus grave, une simple majorité de trois voix suffit pour déclarer les ressources de l'Allemagne épuisées ou insuffisantes et, par suite, le Traité impossible à appliquer.

Du coup, nous sommes forclos et, par surcroît, la Société des Nations peut nous inviter à un nouvel examen de ce Traité inexécutable.

C'est le pouvoir discrétionnaire à sa plus haute puissance. Et de ce pouvoir, la Commission ne pourra faire d'autre usage que celui imposé par la politique des Gouvernements dont elle tient son mandat.

---

(1) *J. O.*, 3 oct. 1919, p. 4715.

Quelle sera cette politique pendant les trente ans qui vont suivre ?

Là est l'inconnu, là est le péril. *(Très bien ! Très bien !)*

Nous avons quelque raison d'être inquiets.

Dès le lendemain de l'armistice, des intentions conciliantes se sont fait jour autour de nous et bientôt ont prévalu. Elles ont abouti à exonérer l'Allemagne des frais de la guerre et à lui ménager, à propos du Rhin, des satisfactions inespérées.

Tout de suite après, nous avons vu se former et grandir, chez des nations alliées, cette conviction que l'Allemagne, éclairée par ses malheurs, allait revenir à des sentiments pacifiques. La politique de rapprochement y a trouvé des concours qui, selon les paroles de M. Barthou, en disent long sur la continuité de l'action allemande.

Nous en sommes là, et le Traité n'est pas encore signé ! Que sera-ce quand le temps, les événements, la politique, les affaires auront créé entre les Gouvernements et les nations des rapports et des intérêts nouveaux ? Quelles influences s'exerceront sur l'omnipotente Commission aux prises avec le réalisme pratique des uns et l'idéalisme sentimental des autres ? Elle sera sollicitée de hâter la réconciliation définitive par des concessions. Chacune de ces concessions retombera sur nous en charges écrasantes, et nous serons impuissants et désarmés.

Il est un moyen, sinon de conjurer, au moins d'atténuer le danger : c'est d'exiger, comme pour des questions de moindre importance, l'unanimité des votes de la Commission toutes les fois que seront engagés soit nos droits, soit l'intégrale responsabilité de l'Allemagne. En cas de conflit sur le caractère de la question posée, les Gouvernements alliés en décideraient souverainement.

Pour cette réforme, pas n'est besoin de renier le Traité. L'annexe II, dans un de ses articles, permet aux alliés d'amender à leur gré toutes les dispositions qui organisent la Commission des réparations. Qu'ils usent de ce droit, et notre créance sur l'Allemagne, insuffisamment garantie par une occupation qui finira quinze ans ayant son échéance, ne sera plus à la merci des illusions et des erreurs toujours possibles de trois ou quatre commissaires, érigés en juges suprêmes. Quant à nous, notre voix suffira à sauvegarder nos intérêts.

Quel sort a été fait à la fortune extérieure de l'Allemagne (1)

M. Margaine. — J'ajoute qu'il y avait, en tout état de cause, même en présence d'une Allemagne désunie, un élément de payement qui avait sa valeur, et je suis même surpris que vous en ayez fait si peu état : c'est la fortune extérieure de l'Allemagne, qui est restée réelle et tangible. Quel sort avez-vous réservé à la fortune extérieure de l'Allemagne ? D'abord, à combien se monte-t-elle ? Il y a un livre célèbre, que tout le monde a consulté, c'est le livre Helferich. Helferich, avant la guerre, estimait que les valeurs allemandes extérieures à l'Allemagne représentaient 25 milliards. Evidemment, une valeur industrielle vaut par la façon dont on gère l'industrie engagée ; un fonds d'Etat vaut par la solidité financière de cet Etat. Pendant la guerre, l'Allemagne en a vendu, mais elle en a aussi gardé, les particuliers les ayant cachées. Donc, sur les 25 milliards, il y a du déchet. Qu'en reste-t-il ? C'est assez difficile à chiffrer.

Des auteurs l'ont pourtant tenté ; ils ont analysé les divers marchés de bourse où se traitent ces valeurs, et ont établi une liste qui représente un respectable ensemble.

L'Allemagne possède encore, à l'heure actuelle, des fonds d'Etat et des valeurs industrielles en Russie, en Autriche, en Bohême, en Hongrie, quelques-uns aux Etats-Unis, en Grèce, des intérêts dans les gisements de pétrole en Roumanie, des affaires en Espagne, en Chine, en Bulgarie, en Argentine, des participations dans les exploitations de nitrate au Chili, dans les plantations en Equateur et au Guatemala, des affaires au Siam.

Ces auteurs estiment que l'ensemble de ces valeurs représente une dizaine de milliards. Qu'en a-t-on fait ? Quel est leur sort ?

J'ai cherché dans le Traité. J'ai trouvé un article 252 qui stipule que « les dispositions qui précèdent... — il s'agit d'un privilège établi par l'article 248 — ... ne portent pas atteinte au droit de chacune des puissances alliées ou associées de disposer des avoirs et propriétés ennemies se trouvant sous leur juridiction au moment de la mise en vigueur du présent Traité ».

Qu'est-ce à dire ? Il semble, suivant M. Dubois, qu'il faille entendre par là que chaque puissance peut s'emparer des avoirs et des propriétés ennemies sur son territoire. Pourquoi « peut » et non « doit » ? Pourquoi ces valeurs étrangères possédées par l'Allemagne ne font-elles pas partie du gage commun ? J'en soupçonne la raison : parce que certaines puissantes entreprises privées ont l'intention de se les annexer... L'opération est commencée, d'ailleurs. Il y a des tractations sur les affaires que l'Allemagne est obligée de céder.

Il y a, dans l'Allemagne occupée, d'importantes usines dont l'Allemagne ne peut plus rien faire, parce qu'elle n'a plus ni assez de minerai, ni assez de charbon pour les alimenter ; elle est obligée de s'en débarrasser. Qui les lui achète ? Des capitalistes français et alliés qui les payent en argent aux Allemands. Voilà une singulière politique, car si cela se fait, le Gouvernement n'en est pas ignorant. Il est assez singulier que lorsque nous avons un débiteur sur le point d'être défaillant, on lui permette de recevoir des capitaux, des nôtres, qui, ceux-là, soyez tranquilles, ne reviendront pas, et qu'on permette d'échafauder ainsi de pareilles affaires.

J'ai alors un reproche à faire au Traité. Les Français pensent que c'est un Traité fait par des Français pour les Français. Sous certains rapports, il m'apparaît comme un Traité fait par des hommes d'affaires pour des hommes d'affaires. *(Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)*

La question du charbon (1)

M. Lefas. — Le Traité vous attribuait la propriété des mines de la Sarre : c'était, je le répète, un résultat qui eût été de nature à calmer nos inquiétudes, si cette propriété du bassin de la Sarre était demeurée définitive et incommutable entre nos mains, comme le paragraphe 11, je crois, de la IVe partie, section 4 du Traité, l'avait tout d'abord indiqué.

Mais cet article, qui posait le principe de notre

(1) *J. O.*, 28 août 1919, p. 4040.

(1) *J. O.*, 11 sept. 1919, p. 4256.

propriété incommutable et définitive sur le bassin de la Sarre, a été modifié dans la suite des négociations. C'est ici le point grave où j'attends des explications.

A quelles influences a-t-on cédé ? Toujours est-il que le paragraphe 36 du chapitre III, en contradiction avec le paragraphe 11 du chapitre Ier, autorise l'Allemagne à racheter ces mines de la Sarre si, dans quinze ans, nous n'avons pas pu arriver à consolider nos droits avec l'assentiment de la majorité des habitants du pays ; et ne doutez pas, sur ce point, que notre politique rhénane ne soit ardemment combattue par des influences contraires.

J'entends bien que vous avez stipulé, dans l'hypothèse du rachat, le payement en or de ces mines par l'Allemagne. Mais, d'abord, ce payement en or sera imputable sur le chapitre des réparations : c'est le paragraphe 36 du Traité qui le dit. Ce payement diminuera donc d'autant la dette et les charges de l'Allemagne.

Ensuite, mettrez-vous des lingots d'or dans vos fourneaux en guise de charbon ? La houille nous est plus nécessaire, à mon avis, que l'or, pour la prospérité du pays...

Vous me dites : « Nous avons du fer à troquer contre la houille. » Oui, mais il y a du fer ailleurs que chez nous. Il y en a en Scandinavie, en Russie, C'est en Russie que l'Allemagne, à la veille de la guerre, a fait sa grande provision de minerai contre nous. C'est de ce côté qu'elle s'oriente ; et elle continuera, n'en doutez pas, à le faire avec une patience inlassable. Pouvez-vous m'assurer que dans quinze ans, lorsqu'elle sera libérée de son obligation actuelle de nous fournir de la houille, pouvez-vous m'affirmer qu'elle n'aura pas trouvé dans ces pays de quoi s'affranchir de l'obligation de nous acheter du fer ?

Que vous restera-t-il, alors, comme monnaie d'échange ? Qu'aurez-vous pour répondre à la menace qu'un pays assoiffé de revanche peut faire peser sur vous à ce moment, sous sa forme la plus redoutable, sous la forme économique, en nous privant de charbon ?

Que ferez-vous, le jour où les usines à gaz chômeront, où la plupart de vos usines seront menacées d'extinction, ou bien obligées de le payer plus cher que l'étranger ? Comment répondrez-vous aux clameurs de votre prolétariat et de tous les citoyens justement anxieux ?

Aurez-vous, sur ces questions économiques, où la malveillance se dissimule si facilement sous des prétextes, aurez-vous l'appui certain de la Société des Nations ? Et cet appui suffira-t-il ?

Avez-vous pensé à tout cela ? Gouverner, c'est prévoir. Avez-vous eu des vues d'avenir aussi longues que celles que je crois entrevoir, et que je crains chez les Allemands ?

Proposition de résolution concernant la réparation des dommages de guerre et la répartition des charges entre les puissances alliées et associées (1)

M. Vincent Auriol. — Au cours du débat sur le Traité de Paix, nous avons exprimé nos regrets de ne pas voir réalisées les trois idées de justice qui nous paraissent s'imposer à tous : 1° la priorité des créances sur l'Allemagne pour la réparation des dommages en pays envahis ou dévastés ; 2° la garantie solidaire des alliés et associés pour cette réparation ; 3° la répartition équitable entre eux des charges de guerre.

Mais le Gouvernement nous a déclaré que le débat sur ce point n'était pas clos entre les Gouvernements alliés.

Et c'est pourquoi, pour donner aux négociateurs toute l'autorité de souveraineté nationale, nous avons déposé, au nom du groupe socialiste, une proposition de résolution précise et formelle.

Nous sommes heureux que la Commission de la paix ait bien voulu accepter, d'abord, les textes relatifs à la priorité de la créance et à la répartition des charges, et je me réjouis maintenant, au nom de mes amis, que le Gouvernement et la Commission se rallient à l'amendement que j'ai déposé et qui se substitue au deuxième paragraphe, insuffisant, du texte de la Commission.

Et c'est pourquoi, heureux de voir l'accord réalisé, bien qu'il eût été préférable de le réaliser avant la ratification du Traité, nous demandons à la Chambre de marquer par un vote unanime, au scrutin public, l'unanimité de nos cœurs et de nos pensées, et de dire, d'une même voix, aux peuples alliés la confiance que nous plaçons en eux. (*Applaudissements.*)

Conformément à la proposition de M. Auriol, la Chambre a voté la résolution suivante : « La Chambre, confiante dans l'esprit d'équité et de justice des puissances alliées et associées, invite le Gouvernement à poursuivre avec elles les négociations financières en vue d'obtenir :

» 1° Que les versements de l'Allemagne soient affectés, par priorité, jusqu'à complète compensation, à la réparation des dommages causés dans les régions envahies ou dévastées ;

» 2° Que la solidarité née dans la guerre soit continuée tant en vue d'assurer l'exécution par l'Allemagne de ses obligations qu'en vue d'assurer et de garantir, en tout cas, par des efforts communs et une action commune dans le domaine financier, la restauration rapide des régions envahies et dévastées.

» 3° Qu'un accord intervienne entre les puissances alliées et associées pour un règlement équitable des charges de la guerre. »

II — La défense

§ A. — La valeur financière du Traité

Le montant des frais de la guerre (1)

M. Klotz, *ministre des Finances.* — D'après les chiffres qui ont été présentés par des personnes autorisées et compétentes, au 31 décembre 1918 — c'est à ce moment-là qu'il faut que nous nous placions, — la France avait supporté 145 milliards de frais de guerre. L'Angleterre avait dépensé 166 milliards, l'Australie 4 milliards, le Canada 6 milliards, la Nouvelle-Zélande 1 milliard, les Indes 2 milliards et demi, l'Afrique du Sud 2 milliards; au total, plus de 180 milliards. Pour les Etats-Unis, le chiffre était de 114 milliards ; la Russie avait dépensé 92 milliards, l'Italie 58, la Belgique, la Roumanie et la Serbie 42, la Turquie et la Bulgarie 49. D'autre part, les frais de la guerre, pour l'Allemagne, s'élevaient non pas à 180 milliards, comme l'a dit tout à l'heure M. Bedouce, mais à 231 milliards, et ceux

(1) *J. O.*, 4 oct. 1919, p. 4767.

(1) *J. O.*, 6 sept. 1919, p. 4188.

de l'Autriche et de la Hongrie à 100 milliards et demi.

L'addition donne un total de 1 003 milliards, disons en chiffre rond : 1 000 milliards. C'est le chiffre que M. Lloyd George a fait sien et qui est aussi reconnu exact par les experts américains...

Déduisant du total les chiffres afférents à l'Allemagne, à l'Autriche et à la Hongrie, soit environ 330 milliards, on peut dire d'une façon assez précise que, sur cette charge de 1 000 milliards, les deux tiers incombent aux puissances alliées et associées, soit environ 670 milliards de francs.

La mise à la charge de l'Allemagne et de ses alliés desdites dépenses entraînerait, au taux de 5 %, le versement d'une annuité de 38 milliards 700 millions, pour une période de payement de cinquante années, ou de 35 milliards 500 millions, si on voulait répartir les payements sur une durée de cent ans.

Les versements effectifs de l'Allemagne, représentés par ces annuités, s'élèveraient donc, pour les frais de guerre seuls, sans la réparation des dommages et sans le remboursement des pensions militaires, à 1 903 milliards pour le payement en cinquante années, à 3 500 milliards pour le payement en cent années. Si vous voulez y ajouter les 800, 900 ou 1 000 milliards que peut représenter, avec les intérêts, le montant de la réparation des dommages de guerre et celui des pensions militaires, vous arrivez à la somme de 4 500 milliards : c'est un résultat tel qu'il perd toute signification ! (*Mouvements divers.*)

Pourquoi le Traité n'a pas fixé le chiffre de la réparation des dommages de guerre

M. Klotz. — Nous avons estimé, nous, qu'il importait essentiellement à la France que ce chiffre ne fût pas actuellement précisé : je vais vous dire pourquoi.

Il eût été évidemment beaucoup plus simple de fixer un chiffre...

Mais à quel prix seront les matériaux ? A quel prix la main-d'œuvre ? A combien reviendra la réédification des usines ? Combien coûtera l'achat de telle ou telle matière première, enlevée, détruite ou réquisitionnée ? Comment pourrait-on le fixer actuellement ?...

Pour déterminer très exactement le montant de l'indemnité qui nous était due, il fallait connaître la capacité de payement de l'Allemagne au cours de la période prévue de trente années. On se serait certainement laissé influencer par les circonstances où se trouve actuellement l'Allemagne, on aurait mal escompté ce relèvement de l'Allemagne dont vous parliez tout à l'heure, on aurait par suite fixé un chiffre beaucoup trop bas. Nous aurions risqué de sacrifier les intérêts de la France au cours des années qui vont venir : nous ne le pouvions pas. (*Très bien ! Très bien !*)

En deux années, au contraire, ces deux inconvénients s'atténuent sensiblement. On pourra mieux voir la réalité et on ne sera pas pressé par la nécessité de conclure au plus vite.

Les payements par priorité

M. Klotz. — Au surplus, je ferai observer que le Traité consacre certaines réparations par priorité et qu'on semble l'oublier. Toutes les restitutions à l'identique sont en dehors des réparations proprement dites, et elles portent même sur les espèces saisies par l'ennemi.

En outre, c'est aux pays qui ont été les champs de bataille, et tout particulièrement à la France, qu'iront d'abord les réparations en nature...

Ces livraisons de machines, de matériaux, de matières premières, de produits chimiques, de main-d'œuvre ne sont pas à dédaigner, et le Traité, je le répète, consacre toutes ces réparations en nature par priorité...

C'est aussi par priorité que nous serons remboursés des avances que nous avons faites à la Belgique pour lui permettre de se battre à nos côtés : l'Allemagne doit — c'est l'objet d'un article précis du Traité — en acquitter le montant au plus tard avant 1926. Pour notre part, cela représente un chiffre important, qui atteint environ 3 milliards.

Ce que la France reçoit de l'Allemagne

M. Klotz. — Indiquons tout d'abord, par grandes catégories, ce que la France reçoit de l'Allemagne :

Dans un délai de deux ans (avant le 1er mai 1921), indépendamment des livraisons en matériel de chemin de fer et matériel agricole prescrites par l'armistice et les protocoles subséquents :

1° A titre de restitution, tous animaux, machines, valeurs, etc., enlevés par l'Allemagne et identifiés sur son territoire ainsi que les espèces volées ;

2° En acompte sur les réparations dues pour les dommages aux personnes et aux biens ;

En premier lieu, une part à déterminer sur un versement de 20 milliards de marks or (25 milliards de francs) en marchandises, en valeurs ou autres moyens de payement qui seront désignés à l'Allemagne par la Commission des réparations.

En second lieu, une part à déterminer sur une émission de bons pour une valeur de 40 milliards de marks en or au minimum, portant intérêt à 2 ½ % de 1921 à 1926, et 5 % plus 1 % pour amortissement à partir de 1926.

En troisième lieu, une part à déterminer : sur tous les navires de commerce allemands de 1 600 tonnes brutes et au-dessus ; sur la moitié des navires de commerce allemands qui jaugent entre 1 000 et 1 600 tonnes ; sur le quart des chalutiers à vapeur et bateaux de pêche ; sur le cinquième des bateaux fluviaux.

En quatrième lieu, des animaux, machines, matériaux, etc., équivalents aux animaux, machines, matériaux enlevés par l'Allemagne et qui n'ont pu être retrouvés à l'identique.

En cinquième lieu, une part à déterminer : sur la moitié des stocks allemands en matières colorantes et produits chimiques ; sur le quart de la production annuelle des mêmes matières ou produits.

En sixième lieu, une quantité annuelle fixe de 7 millions de tonnes de charbon, plus une quantité décroissante variant entre 20 millions et 8 millions de tonnes par an.

Par ailleurs, le remboursement des dépenses d'entretien des armées d'occupation ; le droit de se faire transférer une part à déterminer : sur les droits et intérêts allemands dans les entreprises d'utilité publique et les concessions en Russie, en Chine, en Autriche, en Hongrie, en Bulgarie et en Turquie ; sur toutes les créances de l'Allemagne vis-à-vis de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bulgarie et de la Turquie ; sur tous les dépôts en or effectués en Allemagne par les Etats alliés de l'Allemagne.

Le droit de liquider tous droits et intérêts allemands en France et d'en affecter par priorité le produit au règlement des créances d'avant-guerre sur des ressortissants allemands.

Le droit d'obtenir le payement des créances d'avant-guerre au taux de change d'avant-guerre.

Le droit de maintenir tous contrats d'avant-guerre, lorsqu'elle les jugera nécessaires à l'intérêt général.

En Alsace-Lorraine : tous les biens et propriétés de l'Empire, des Etats et des ex-souverains allemands, francs et quittes de toutes charges et sans payement d'aucune indemnité.

Laissez-moi rappeler, à ce sujet, une phrase de Bismarck, au Reichstag, le 25 mai 1871. Le chancelier disait : « S'il est une chose que je puisse m'attribuer comme ma part personnelle, un résultat que je puisse revendiquer presque pour moi seul, c'est le fait que l'Alsace soit complètement franche de dettes, et ce n'était pas facile à obtenir. »

Eh bien ! Messieurs, c'est franche de toute charge, de toute dette, que l'Alsace-Lorraine reprend sa place dans la mère-patrie. (*Très bien ! Très bien !*)

En Alsace-Lorraine, encore : Le payement par l'Allemagne des pensions civiles et militaires acquises au 11 novembre 1918 ; le droit de percevoir tous impôts depuis le 11 novembre 1918 ; le droit de liquider tous biens appartenant à des Allemands.

Dans la Sarre : Les mines franches et quittes de toutes charges, leur valeur étant imputée au crédit de l'Allemagne dans le compte des réparations ; des avantages douaniers dans la Sarre (régime et tarif français).

Au Maroc : Tous les biens et propriétés de l'Empire et des Etats allemands francs et quittes de toutes charges et sans payement d'aucune indemnité ; le droit de liquider tous biens appartenant à des Allemands ; le transfert des actions qui représentent la part de l'Allemagne dans le capital de la Banque d'Etat du Maroc, la valeur de ces actions étant imputée au crédit de l'Allemagne dans le compte des réparations.

Une part des colonies allemandes, franches et quittes de toutes charges et sans payement d'aucune indemnité, est placée sous le mandat de la France.

Une part des câbles cédés par l'Allemagne aux puissances alliées et associées. La valeur de ces câbles sera imputée au crédit de l'Allemagne dans le compte des réparations.

Une part de tous autres modes de payement qui pourront, en vertu de l'article 235 du Traité, être exigés de l'Allemagne jusqu'au 1er mai 1921 par la Commission des réparations (par exemple, la main-d'œuvre allemande, si elle est fournie).

Tout cela s'entend avant le 1er mai 1921.

Postérieurement à cette date, nous recevrons le montant intégral des dommages aux personnes civiles et à leurs propriétés subis par des ressortissants français en quelque lieu que ce soit, et le montant des pensions militaires et allocations (calculé sur les bases du tarif français) — ce n'est pas un mince avantage.

Cette compensation sera donnée par l'Allemagne en espèces, en marchandises, en navires et par tous autres moyens de payement acceptés par la Commission des réparations (entre autres les livraisons de charbon et de matières colorantes prévues pour la période postérieure au 1er mai 1921).

Un titre de reconnaissance de dette de 40 milliards de marks or est immédiatement remis par l'Allemagne, d'autres le seront dès que le montant de la dette de l'Allemagne sera fixé.

L'Allemagne remboursera, le 1er mai 1926 au plus tard, les avances consenties par la France à la Belgique avant le 11 novembre 1918, et ce, avec un intérêt à 5 %.

Le chiffre de la réparation des dommages imposée à l'Allemagne

M. Klotz. — Et maintenant, chiffrons ce que peut représenter la réparation des dommages aux personnes civiles et à leurs propriétés, ainsi que les pensions militaires et les allocations. Nous ferons le calcul pour la France seule, si vous le voulez bien ; puis nous nous rendrons compte, en partant du chiffre obtenu pour la France et d'après les renseignements que nous pouvons posséder, de ce que représentera le payement par l'Allemagne non seulement à la France, mais à l'ensemble des autres pays.

Le montant des sommes nécessaires pour rembourser au Trésor français les allocations versées aux familles des mobilisés représente plus de 13 milliards ; pour les pensions des victimes militaires de la guerre, le chiffre de 60 milliards peut être prévu ; l'assistance aux prisonniers de guerre, le pécule des veuves, des orphelins, l'assistance aux victimes civiles de la guerre, peuvent être évalués à environ 2 milliards. Le total est de plus de 75 milliards.

Si nous prenons le chiffre de M. Dubois en ce qui concerne les dommages causés aux biens, soit 126 milliards...

M. Louis Dubois, *rapporteur*. — 134 milliards.

M. le ministre des Finances. — Disons 134 si vous le voulez, — nous obtenons un total de 209 milliards.

Pour la facilité du discours, disons que la part qui doit revenir à la France est de 200 milliards, si l'on s'appuie sur les chiffres du rapport de M. Dubois, chiffres qui ne reposent que sur des hypothèses, c'est bien entendu.

Comme il est probable que la France a droit à un peu plus de la moitié de l'ensemble des dommages causés aux puissances alliées et associées, à 53 pour 100 environ, on peut dire que si la part de la France est de 200 milliards, le total des sommes dues par l'Allemagne s'élèvera à 375 milliards environ.

Quelles sont les annuités qui vont être nécessaires pour effectuer en trente-six ans — en supposant que la période de trente ans soit légèrement prolongée comme le propose le Traité — les versements que l'Allemagne doit faire ?

Pendant les deux premières années, néant. Pendant chacune des trente-quatre autres, 13 610 millions avec intérêts à 5 %, intérêts qui sont prévus au Traité...

Fixons, par hypothèse, la dette de l'Allemagne à 200 milliards pour la France, à 375 milliards pour toutes les puissances. Supposons qu'il faille trente-six ans pour que l'Allemagne puisse s'acquitter de l'intégralité de cette dette, l'annuité, en ce qui concerne la France, serait de 13 milliards 610 millions et le total des versements effectivement faits s'élèverait à 463 milliards en chiffre rond...

Quelles seront les modalités de payement de l'Allemagne Deux systèmes

M. Klotz. — Dès qu'elle aura établi le montant de la dette de l'Allemagne (avant le 1er mai 1921), il semble logique que la Commission des réparations exige la remise de titres de dette allemande dont le

service annuel correspondrait aux sommes que la Commission jugerait pouvoir être payées par l'Allemagne...

L'Allemagne s'engagerait dès à présent — avant le 1er mai 1921 — à assurer le service d'une dette analogue à ses autres dettes ; elle aurait, sans que la Commission ait à intervenir, à prévoir seule les moyens d'y faire face et à recourir, si besoin en était, à toutes mesures qui, de ce fait, lui paraîtraient nécessaires...

Mais un autre système peut être envisagé par la Commission des réparations...

L'Allemagne reconnaît, dans un engagement écrit, l'obligation d'acquitter l'intégralité de sa dette, telle qu'elle est établie par la Commission des réparations avant le 1er mai 1921. Le montant de la somme à payer est fixé chaque année par la Commission.

La Commission des réparations devra se prononcer entre les deux systèmes que je viens d'exposer.

Le premier présente le gros avantage de fixer, dès 1921, la somme que l'Allemagne versera chaque année et d'éviter toutes discussions ultérieures à ce sujet. Il a des inconvénients qui tiennent à sa rigidité : impossibilité de tenir un compte exact des capacités financières de l'Allemagne et d'obtenir peut-être tout ce qu'elle sera en mesure de payer.

Le second est beaucoup plus souple. Il laisse évidemment à la Commission des réparations l'obligation de notifier chaque année au Gouvernement allemand les sommes à payer par lui, mais il permet d'adapter à la capacité financière de l'Allemagne tout le système de payement et d'intéresser l'Allemagne directement au rétablissement de son crédit à l'extérieur.

Les futurs compléments financiers du Traité

M. Klotz. — Le 4 février, au nom de la délégation française, a été formulée la proposition de créer une section financière de la Société des Nations... ; le 5 avril, la Conférence de la Paix a adopté un rapport de M. Montagu acceptant le principe de cette proposition, adoption votée, je tiens à le noter en passant, par l'unanimité des représentants des puissances. Ce rapport a été renvoyé par la Conférence de la Paix à l'examen de la Société des Nations. Je crois pouvoir dire que, dans l'esprit même de ceux qui ont approuvé les dispositions du rapport de M. Montagu, se trouvait l'idée que la Société des Nations pourrait étendre les pouvoirs donnés à la section financière ; le rapport dit, en effet : « ... Assumer tous autres pouvoirs ou fonctions qui lui seront assignés par la Société des Nations. »

Cette Société, une fois constituée, va donc se trouver en présence du problème suivant, qui a été très bien posé par M. Bedouce : « Peut-on rester dans l'indifférence en présence des charges formidables qui incombent à différentes nations du monde ? » Je ne parle pas plus spécialement de la France...

J'estime, pour ma part, que la section financière de la Société des Nations devra être appelée à jouer dans l'histoire future des peuples un rôle dont on ne peut aujourd'hui soupçonner l'ampleur, mais dont on peut dire dès à présent qu'il aura une importance primordiale pour le maintien de la paix et pour le développement de la prospérité du monde.

M. Vincent Auriol. — Vous avez dit qu'il y avait eu une adhésion unanime de principe à la section financière des nations. Vous avez parlé d'un second projet concernant la répartition des charges entre les alliés et les peuples du monde.

Y a-t-il également unanimité de principes sur cette autre question ?

M. le ministre des Finances. — Cette autre question n'a pas pu encore être utilement discutée.

§ B. — Les clauses économiques du Traité

L'esprit du Traité au point de vue des clauses économiques : Equité à l'égard des ennemis, solidarité entre les Alliés (1)

M. Clémentel, *ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.* — Tous ceux qui ont suivi, depuis quarante ans, l'évolution industrielle et la diffusion commerciale de l'Allemagne savent que sa volonté d'hégémonie économique a été l'un des plus agissants parmi les éléments qui ont provoqué le terrible conflit...

Nous n'avons pas pris modèle sur la doctrine allemande pour élaborer le statut économique du monde libéré. Nous avons estimé que la peine du talion ne peut pas servir de base à une paix définitive. (*Très bien ! Très bien !*)

A quel mobile avons-nous donc obéi ?

Un fait indiscutable a dominé tout le débat : c'est que, à la fin de cette terrible épreuve — contrairement aux précédents et contrairement, si j'ose dire, à la logique de la victoire, — ce n'est pas le vaincu qui est piétiné, qui est écrasé, dont l'industrie est détruite, dont les sources de production sont taries, c'est le vainqueur...

Par conséquent, le caractère unilatéral des clauses économiques s'est imposé comme une mesure d'équité et le régime différentiel qui a été établi entre les alliés et l'Allemagne est le fait d'une justice réparatrice.

Tout l'effort au début de la Conférence a porté sur cette conception fondamentale de l'équitable adaptation du régime transitoire. Le pacte de la Ligue des Nations enregistre le résultat de notre effort et l'article 23 de ce pacte substitue au mot d' « égalité », que contenait le texte du troisième point du président Wilson, le mot d' « équité », et il ajoute, reconnaissant ainsi notre droit, que « les nécessités spéciales des régions qui ont été dévastées au cours de la guerre de 1914-1918 devront être prises en considération ».

Naturellement, dès que nous étions engagés dans la voie des avantages unilatéraux et des obligations sans réciprocité, les clauses ne pouvaient être que temporaires. L'idée de la réparation qui imposait les dispositions unilatérales obligeait également à en prévoir le terme. Il n'était pas possible d'infliger à l'Allemagne d'une manière permanente un traitement différentiel, réservant, d'une part, aux alliés le droit de lui appliquer le tarif général et lui imposant, d'autre part, l'obligation d'accorder à tous les alliés le traitement de la nation la plus favorisée.

Entre nous, c'est le régime de la solidarité qui a prévalu. Nous l'avons formulé et appliqué dans toute sa force, et cela, Messieurs, c'est pour la France une garantie essentielle. Nous nous sommes imposé le devoir de cette solidarité jusqu'à renoncer, tous également, pour une période de cinq années, à notre droit de contracter avec l'Allemagne de manière à nous interdire toute possibilité de créer en Allemagne un traitement de faveur au bénéfice de ceux qui, disposant de moyens plus puissants, pourraient y prévaloir sur ceux que l'Allemagne a cruellement affaiblis.

(1) *J. O.*, 17 sept. 1919, p. 4350.

Suppression de l'article 11 du Traité de Francfort et reprise de notre liberté commerciale

M. Clémentel. — Avant la guerre, au point de vue économique, nous portions au cou le carcan de l'article 11 du traité de Francfort.

Il semble que déjà nous n'en sentions plus la contrainte, et certains imaginent avoir toujours été libérés comme nous le sommes. Non, Messieurs. Avant la guerre, un acte perpétuel nous imposait une perpétuelle servitude et une perpétuelle infériorité. A perpétuité, nous étions obligés d'accorder à l'Allemagne automatiquement, sans compensation de sa part, toutes les réductions tarifaires que nous accordions à l'Angleterre, à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Suisse, à la Russie et à l'Autriche. Le résultat, c'est que nous avions perdu complètement notre indépendance économique...

C'est seulement le Traité de Paix qui nous rendra notre liberté contractuelle et l'indépendance de notre politique économique. Cette indépendance, nous l'avons dès maintenant affirmée. Dès le début de cette année, libéré des entraves du traité de Francfort, le Gouvernement français a dénoncé tous les Traités de commerce et mis la Chambre prochaine devant la table rase...

Protection des appellations d'origine

M. Clémentel. — M. Puech a indiqué que c'était là une clause spécialement française. Nous étions jusqu'ici en présence d'une Allemagne nous imposant sa loi. Elle avait, par une loi intérieure, décidé qu'à la condition qu'un produit viticole étranger soit compris à raison de 51 pour 100 dans une mixture quelconque, cette mixture avait le droit de prendre le nom du produit intéressé. Alors, bordeaux, champagne, bourgogne, cognac, armagnac se fabriquaient à Hambourg.

L'honnêteté commerciale exigeait que ces fraudes prissent fin. Nos alliés ont reconnu cette nécessité, et nous avons imposé à l'Allemagne une clause de loyauté, d'honnêteté, qui est le développement et la mise au point de l'acte de Madrid.

Nullité des contrats allemands

M. Clémentel. — Des contrats furent conclus, alors que nous étions le peuple vaincu et que les vainqueurs parlaient haut ; des contrats ont été souscrits, qui pèsent sur les destinées de centaines de nos industries. Nous avons décidé, et nos alliés nous ont suivis, que tous les contrats d'avant-guerre sont annulés. En principe, les Etats alliés et associés peuvent seuls imposer le maintien de certains traités conformes à l'intérêt national.

Liquidation des biens séquestrés

M. Clémentel. — C'est au profit de l'Etat, au profit de la collectivité, que les biens et intérêts allemands seront liquidés, et le montant de cette liquidation devra être porté à l'actif des réparations. (*Très bien ! Très bien !*)

Coopération interalliée

Opposition de l'Amérique

M. Clémentel. — J'ai dit à la Chambre, il y a quelques mois, que nous avions conclu avec l'Angleterre un accord d'une très large portée. Aux termes de cet accord, nous obtenions l'assurance des matières premières en quantité suffisante et à prix égal avec l'Angleterre. C'était la suppression de ce qu'on a appelé le décalage économique, c'était l'industrie française mise sur le même pied que celle de l'Angleterre ; mais cet accord, dont lord Reading avait été le négociateur britannique, comportait cette importante réserve qu'il n'était applicable que si le gouvernement américain contractait à notre égard des engagements similaires. Cet accord américain, nous n'avons pu le réaliser ni à cette époque ni à l'heure présente.

Motifs de cette opposition

M. Clémentel. — Il faut que l'on sache quelles sont les raisons de cette opposition.

Vous allez voir que l'évolution de leur manière de voir a sa cause dans les faits eux-mêmes. On nous a répondu d'abord : « L'opinion publique américaine tout entière réclame la liberté commerciale totale et repousse tout contrôle, toute restriction, toute participation d'Etat. »

Enfin — c'est le point le plus important, j'y reviendrai, — ils disaient : « L'Amérique serait hors d'état de consentir les crédits nécessaires, qu'il s'agisse de l'Etat ou des banques américaines ; il faut trouver quelque chose de nouveau ; cherchons ensemble, mais nous n'avons pas les moyens matériels de réaliser les grands emprunts nécessaires, nous ne concevons aucune méthode susceptible d'assurer à l'Etat les ressources dont il aurait besoin pour tenir ses engagements s'il vous promettait de nouveaux crédits. »

... Je crois que nous pouvons retenir comme capitale... la mission dont M. Hoover, avant son départ, s'est chargé en Europe centrale. M. Hoover était, jusque-là, adversaire déterminé de toute forme de crédit d'Etat. Il a parcouru la Pologne et la Tchéco-Slovaquie ; il en est revenu avec une pensée bien différente, il nous a dit :

« J'estime que l'Europe ne peut pas se reconstituer sans un concours financier tel que l'on se demande si les seules forces des combinaisons privées, même les plus puissantes, y suffiront. »

Au moment où s'achevait la Conférence, le 28 juin, M. le président du Conseil s'est mis d'accord avec M. le président Wilson, M. Lloyd George et M. Orlando, sur les bases de la future coopération entre alliés.

Bien entendu, on ne se sert pas du mot « interallié », mais du mot « international », car les neutres seront évidemment appelés à s'entretenir avec nous de l'intérêt économique commun de l'ensemble de l'Europe et du monde.

Cette organisation nouvelle ne revêtira pas non plus les formes anciennes. L'Amérique estime, en effet, nécessaire de lui maintenir un caractère consultatif et non exécutif...

Depuis le 28 juin, le Conseil suprême économique, suivant l'évolution de la Conférence a constitué un Comité permanent, composé non plus de ministres, mais de hauts fonctionnaires ; il l'a chargé d'expédier les affaires courantes ainsi que de préparer les réunions, dorénavant moins fréquentes, du Conseil lui-même, où les ministres responsables discutent des questions les plus importantes.

Propagande nécessaire en Amérique

M. Clémentel. — Nous avons eu le plaisir de constater que le monde industriel américain tout entier désire notre collaboration. Les 1 400 Chambres de commerce américaines nous ont envoyé leurs délégués pour nous demander d'organiser, en France,

en Angleterre, en Belgique et en Italie, des missions composées des personnalités les plus marquantes de l'industrie, du commerce et de la banque. Ces missions ont pour rôle non pas d'exposer la situation de telle ou telle industrie que leurs membres représentent, mais la situation économique européenne dans son ensemble et la nécessité pour l'Amérique d'aider à la restauration de l'Europe non seulement par la fourniture de matières premières, mais aussi par des crédits à long terme...

Une première réunion, un véritable Congrès de cinq jours, va être tenu à Atlantic City. Les missions partiront ensuite pendant un mois et demi dans toutes les villes américaines importantes, et, avec les représentants des Chambres de commerce américaines à côté d'elles, vont exposer au public américain la situation de l'Europe, de manière à obtenir l'adhésion du peuple à des emprunts et à des émissions.

Mais, Messieurs, il faut bien constater qu'actuellement le gouvernement américain serait, le voulût-il, dans l'impossibilité de consolider les crédits qu'il nous accorderait, car l'organisation bancaire n'est pas adaptée aux Etats-Unis au placement des titres ou des emprunts dans la masse du public.

On a émis en Amérique un emprunt d'une ville d'un neutre du Nord, il n'a pas été couvert. Les banques ont dû conserver une partie des titres en portefeuille, bien qu'il fût de faible importance.

Pourquoi ?

Parce que, précisément, l'organisation bancaire de l'Amérique n'existe point pour les émissions. Il n'y a point de guichets d'émission ni de succursales nombreuses des grandes banques. De sorte que le public américain ignore en général les valeurs et les emprunts d'Etat européens.

C'est toute une campagne à entreprendre, où de nouveaux et importants crédits ne pourront être couverts que si les emprunts sont placés dans le public.

La Trésorerie américaine ni la banque ne peuvent conserver la masse considérable de papier dont la création est nécessaire.

Nécessité de restreindre les dépenses inutiles

M. Clémentel. — Il faut que chaque Français se dise qu'il doit participer à l'assainissement de notre balance commerciale, que chaque Français se dise qu'il est, pour une part, responsable de notre change déplorable s'il ne s'efforce pas de restreindre ses dépenses inutiles, celles surtout nécessitant l'achat de produits à l'étranger.

Il faut que chacun sache que s'il ne remplit pas ce devoir, un jour viendra où Gouvernement et Parlement seront contraints de revenir aux mesures de contrôle et de restrictions, mesures qu'ont d'ailleurs maintenues certains de nos alliés, dont les changes sont cependant moins atteints que les nôtres.

§ C. — La valeur économique du Traité
La politique économique à l'égard de l'Allemagne

La puissance de payement de l'Allemagne (1)

M. Loucheur, *ministre de la Reconstitution industrielle.* — Au premier plan des préoccupations qui nous assaillent, se pose naturellement la question : Combien l'Allemagne va-t-elle nous payer ? Pourra-t-elle payer ? Voudra-t-elle payer ?...

(1) *J. O.*, 12 sept. 1919, p. 4277.

Pour bien comprendre, il faut d'abord se demander ce que veut dire maintenant ce mot de milliard qu'à chaque instant on prononce ici. Il ne s'agit pas du même milliard qu'avant la guerre. C'est un point sur lequel j'insiste, parce que, évidemment, on y pense bien quand on discute, mais on l'oublie quand on chiffre.

Or, sans prendre même la valeur actuelle des choses, évidemment augmentée par une série de causes artificielles et temporaires, j'ai déjà eu l'honneur de dire à cette tribune, et je le répète, qu'à mon avis cette valeur après la guerre sera de deux fois et demie à trois fois celle d'avant la guerre. Pourquoi ?

De suite, comme exemple, je dirai que si l'Allemagne devait payer 18 milliards en or, valeur ancienne, chaque année, pendant quarante ans, ce serait impossible.

Au contraire, j'espère vous montrer que les 18 milliards en or, valeur nouvelle, c'est-à-dire avec le coefficient que j'ai indiqué, sont d'un recouvrement possible.

L'Allemagne, de 1875 à 1910, en trente-cinq années, a vu sa population augmenter de 52 pour 100 et son coefficient de mortalité diminuer de 33 pour 100.

L'Allemagne a vu son commerce extérieur passer de 1891 à 1911, soit en vingt ans, de 3 milliards 175 millions à 9 milliards de marks ; pour son industrie mécanique et métallurgique, en vingt-cinq ans le nombre d'ouvriers s'est élevé de 820 000 à 2 050 000 pendant que, dans la même période, le nombre d'ouvriers mineurs se trouvait doublé. Mais voyons l'agriculture industrielle. Pour le froment, pour l'avoine, pour les pommes de terre, pour toutes les cultures en général, le rendement à l'hectare, en Allemagne, était de 150 pour 100 supérieur au rendement à l'hectare du sol français. Voilà un fait. Il faut le méditer, parce qu'il faut que nous avisions aux moyens de détruire rapidement cette infériorité. (*Très bien ! Très bien !*)

Regardons, Messieurs, cette courbe magnifique, nous devons le dire, du développement d'un peuple.

Pensez-vous que si même nous y traçons un palier et une grande descente dans les quelques années qui vont suivre la guerre, la courbe ne reprendra pas sa marche ascendante ? Et ne croyez-vous pas que, si nous nous bercions d'une illusion contraire, nous commettrions une grande faute ? (*Très bien ! Très bien !*)

La question du charbon

M. Loucheur. — Quelles sont ces satisfactions ? Réparations matérielles : il va sans dire qu'on nous paye toutes les sommes nécessaires pour la remise en état de ces mines dans les conditions prévues au Traité.

En outre, nous avons demandé et obtenu que, pendant la durée de la reconstruction, l'Allemagne nous livre, par priorité sur toutes autres fournitures, les 20 millions de tonnes qui représentent la production d'avant-guerre, et cela pendant cinq ans, les 20 millions étant réduits à 8 millions, pendant les cinq années suivantes...

Nous avons demandé et obtenu que l'Allemagne fût obligée de nous céder, comme réparation spéciale — et ceci a été inscrit au Traité — la possession complète des mines de la Sarre.

Ici, M. Lefas a élevé une objection. Il a dit : « Oui, mais ensuite vous avez accepté l'obligation de recéder les mines si, au bout de quinze ans, le territoire de la Sarre retournait à l'Allemagne après un plébiscite défavorable pour nous. »

Je dois dire à l'honorable M. Lefas que, dès le premier jour, cette clause avait été inscrite. Il n'est donc pas exact de dire que nous avons dû accepter cette clause plus tard...

Voilà ce que je voulais vous dire au sujet du charbon. Mais M. Léon Perrier l'a dit aussi hier, il ne suffira pas d'avoir du charbon, il faudra le transporter ; objection du même ordre que celle que M. de Grandmaison me faisait tout à l'heure pour le bétail, mais qui, en l'espèce, a une importance considérable, puisqu'il s'agit de 1 660 000 tonnes par mois au minimum et de 2 250 000 tonnes en moyenne à transporter d'Allemagne en France...

Sans perdre une minute, dès le lendemain de l'armistice, le Gouvernement a demandé au commissaire général d'Alsace-Lorraine d'étudier le canal latéral au Rhin ; la création des chutes sur le Rhin, la canalisation de la Moselle ; la mise à un gabarit supérieur du canal de la Marne au Rhin et enfin l'aménagement du canal du Rhône au Rhin pour des péniches d'au moins 600 tonnes. Nous serons obligés de faire des transports de 2 à 3 millions de tonnes par mois, de l'Allemagne et de l'Alsace vers la France, là où il n'y a que ce qui est indispensable pour les échanges anciens. Certes, nous avons l'Alsace et la Lorraine, mais nous n'avons pas les moyens suffisants de travailler avec elles. (*Très bien ! Très bien !*) Il faut sans délai préparer ces moyens d'action et d'échange. Ce sera votre première œuvre après la ratification du Traité. Autrement la France et l'Alsace-Lorraine ne tireront pas de leur réunion le profit qu'elles ont le droit d'en tirer. (*Applaudissements.*)

... Quoi qu'il en soit, pour la période transitoire que nous allons traverser, nous avons pris nos mesures pour assurer le transport par voie ferrée vers l'Est, le Centre et le Nord, de 400 000 tonnes ; par le Rhin montant jusqu'à Strasbourg, de 360 000 tonnes ; par Rotterdam et Anvers, de 900 000 tonnes, soit, au total, 1 660 000 tonnes par mois.

Dans la seconde période, que je pense atteindre vers le mois de mai ou de juin, celle où nous disposerons de 2 250 000 tonnes, le transport par mer devra être d'environ 1 150 000 tonnes...

Les alliés ont obtenu une option de 50 pour 100 sur le stock total des matières colorantes existant en Allemagne au moment de la mise en vigueur du Traité et, pendant trois années, une option de 25 pour 100 sur la production de l'Allemagne.

La concurrence de l'Allemagne

M. Loucheur. — Pour payer 18 milliards en or sans l'emploi d'aucune monnaie intérieure, il faut que l'Allemagne exporte la valeur de 18 milliards d'or, en sus de ce qu'elle importera. Il faut, en un mot, que sa balance commerciale se solde par un surplus de 18 milliards en or.

Or, avant la guerre, l'Allemagne avait une balance commerciale juste, équilibrée. Elle exportait à très peu de chose près autant qu'elle importait ; elle a même eu en 1912, si je me rappelle bien, une balance légèrement déficitaire. Donc, me direz-vous, comment l'Allemagne va-t-elle pouvoir passer brusquement, après avoir été vaincue, après avoir perdu l'Alsace et la Lorraine, la Haute-Silésie, d'une balance équilibrée à une balance en surplus de 18 milliards d'or ?

J'aborde très franchement cette partie de la question. Je ne veux pas refuser l'obstacle ! 18 milliards en or, cela représente d'abord à peu près 6 milliards d'avant la guerre. Si je prends le seul charbon, je vous ai montré, il y a un instant, que l'exportation de l'Allemagne avant la guerre lui rapportait pour cette seule matière 500 millions. Pour ce même charbon, dont elle a, vous le savez, des réserves considérables, rien que la fourniture prévue au Traité représente 2 milliards et demi, soit une augmentation en sa faveur de 2 milliards sur la balance commerciale. Et si, puisqu'il faut bien que l'Allemagne travaille pour payer ce qu'elle a détruit, son exportation peut atteindre, ce que je crois, dans un certain nombre d'années, les 80 millions de tonnes que j'ai indiqués, vous aurez déjà, rien que pour cette exportation, une balance qui donnera un surplus de 4 milliards et demi.

La conclusion, c'est que, pour nous payer, l'Allemagne devra exporter des quantités considérables de matières premières et de marchandises ; c'est que, par conséquent, elle devra nous faire sur tous les marchés du monde une concurrence encore plus grande qu'avant la guerre...

Je me dis que certes il y a là un danger — ce serait une erreur de se le dissimuler — mais qu'avec les énormes besoins du monde ce danger n'est pas aussi formidable qu'il en a l'air. Ce sera à nous de faire les efforts nécessaires pour en subir la moindre répercussion...

Comparaison des charges des Allemands et des Français

M. Loucheur. — Une autre chose nous intéresse maintenant, c'est de savoir si, après avoir obtenu ce que je viens d'indiquer, et après avoir exigé de l'Allemagne les réparations nécessaires, le contribuable français sera plus ou moins imposé que le contribuable allemand...

J'ai cherché à établir, d'après le Traité, le chiffre auquel le budget allemand devra être fixé dans les années prochaines. Il sera de 50 milliards de marks environ, en comptant le mark entre 85 et 90 centimes.

J'arrive donc à trouver qu'en Allemagne le contribuable payera 850 marks par tête d'habitant et par an, et qu'en France, en prenant par unité le mark à 85 centimes, pour la comparaison, le contribuable français payera 550 marks, en prenant pour chiffre du budget celui admis par tous, compris entre 20 et 25 milliards, suivant qu'on compte ou non les pensions.

Donc, l'application même du Traité amène à cette conclusion que le contribuable allemand sera chargé une fois et demie à peu près comme le contribuable français, en tenant compte, comme je l'ai indiqué, des 60 millions d'habitants en Allemagne et des 40 millions d'habitants en France...

La politique économique avec l'Allemagne

M. Loucheur. — M. Albert Thomas a abordé avec courage le problème qui s'impose à nous. Il a dit que jamais peut-être dans l'histoire des peuples il n'y aura eu deux peuples aussi mêlés par leur vie matérielle que le seront dans l'avenir le peuple allemand et le peuple français, l'un vainqueur et l'autre vaincu.

Par une ironie singulière du sort, c'est nous qui, aujourd'hui, avons intérêt à ce que l'Allemagne produise pour pouvoir nous payer. Ce serait déjà une raison suffisamment forte pour que nous examinions ici ce que nous devons faire vis-à-vis d'elle...

Le Gouvernement estime que ces questions doivent être examinées sans délai.

Il estime que la France a le devoir de faire tout ce qui sera en son pouvoir pour faire disparaître tous les germes de guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Nous voulons traiter cette question dans un esprit large avec l'Allemagne, nous voulons examiner avec elle nos besoins en matières premières et ses besoins en matières premières.

Nous voulons faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour qu'il y ait un juste équilibre des besoins, un juste équilibre de nos vies économiques. Ce travail, nous avons commencé à le faire avec nos alliés, nous devons le faire avec nos ennemis. Nous devons le faire avec fermeté, avec dignité, mais, je le répète, dans un esprit large. (*Très bien ! Très bien !*)

Ayons le souci de produire tout ce qui nous est nécessaire, mais ne défendons pas aux autres d'avoir ce souci. Pensons aux besoins de chacun des pays, disons-nous que des erreurs, petites au début, croissent peu à peu et sont souvent le germe des guerres, et si nous savons en temps opportun faire notre devoir, nous donnerons au monde une nouvelle preuve que du côté de la France il n'y a pas d'égoïsme, mais le désir que chacun puisse avoir sa place au soleil. Le monde verra que nous défendons nos droits, mais que nous permettons à chacun de défendre les siens. (*Applaudissements.*)

Les acquisitions économiques de la France

M. Loucheur. — Nous voyons notre domaine de mines de fer doublé : puissance annuelle de 40 millions de tonnes au lieu de 20 millions de tonnes ; pour la houille, une augmentation de production de 17 millions de tonnes ; nous recevons notre première mine de pétrole, la mine de Pechelbronn. Pour les fontes et l'acier, la France, qui produisait avant la guerre 5 200 000 tonnes, contre 17 millions de tonnes pour l'Allemagne, va se trouver avec une production de 11 400 000 tonnes, durant que l'Allemagne descend de 17 millions à 11 400 000 tonnes. Nous allons donc être à égalité avec elle, alors que sa production était le triple de la nôtre. Nous allons être aussi à égalité avec l'Angleterre, alors que notre production était seulement la moitié de la sienne.

Nous devenons les premiers producteurs de minerai de fer du monde, les deuxièmes producteurs de fonte et d'acier. (*Très bien ! Très bien !*)

Pour la laine, l'Alsace et la Lorraine nous procurent 25 pour 100 d'augmentation, comme filature et peignage. Pour le coton, 30 pour 100 d'augmentation. Notre faculté d'exportation de tissus de coton passe de 46 000 tonnes à 92 000 tonnes par an.

Pour l'agriculture, nous avons enfin à notre disposition les engrais, tant de sulfate d'ammoniaque que de potasse.

Je ne veux pas, en ce qui concerne la potasse, chiffrer les milliards de tonnes que représentent les mines de potasse alsaciennes ; ce serait essayer de vous éblouir, et ces chiffres ne vous donneraient pas l'exacte notion des choses...

Nous avons actuellement 5 millions d'hectares en blé. Si nous savons faire le choix des semences, l'usage rationnel des engrais, 4 millions d'hectares doivent suffire à notre consommation et nous pouvons utiliser le million d'hectares restant soit pour la production des céréales en vue de l'exportation, soit en l'aménageant en prairies artificielles pour l'élevage du bétail.

La politique économique de la France

M. Loucheur. — Je dois dire ici que s'il ne s'opère pas, dans ce pays, une transformation complète, faite par le pays lui-même dans tous ses moyens d'action et de production, nous ne tirerons pas de ce Traité le profit que nous devions en tirer. (*Applaudissements.*)

Pour cela, certes, il faut des banques plus hardies ; il faut aussi des Français plus hardis. (*Applaudissements.*) Il faut qu'on comprenne que, si l'Allemagne a été au point de vue industriel et commercial le pays admirable — disons-le — que nous avons vu, c'est parce qu'il y avait là des banquiers hardis et des Allemands hardis.

Il faut savoir risquer. (*Très bien ! Très bien !*)

Nous sommes des gens qui avons trop peur de risquer. Il faut avoir le courage de prendre à bras-le-corps les problèmes qui se posent aujourd'hui devant nous ; il faut créer, dans les cinq années qui vont venir — et c'est là, Messieurs, ce qu'il faut dire au pays — les moyens de transport nouveaux nécessaires, indispensables, car ceux que nous avons n'existent pas à côté de nos besoins.

Il faut créer tout cet outillage matériel, trouver de nouvelles formules de collaboration et d'exploitation, sans lesquelles, croyez-moi, il n'y a rien à faire. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement a pris l'initiative, en déposant le projet de loi sur l'aménagement du Rhône, d'en indiquer une. Vous avez voté, ces jours-ci, la loi des mines. Elle marque une étape intéressante, et, dans le projet auquel je fais allusion, nous avons inscrit la collaboration vraiment productive de l'Etat et de l'industrie. (*Très bien ! Très bien !*)

... Mais j'ai, en ce qui regarde l'exploitation, des idées totalement différentes de celles d'un certain nombre de membres de ce côté de l'Assemblée (*l'extrême gauche*). Je ne crois pas à l'exploitation par l'Etat et j'ai la volonté de le dire. (*Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

§ D. — Les clauses du Traité relatives au travail

La composition de la Commission (1)

M. Colliard, *ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.* — Les délégués français à la Conférence étaient M. Loucheur et moi, et nous étions assistés de M. Arthur Fontaine, directeur du travail, et de M. Léon Jouhaux, secrétaire général de la Confédération générale du travail.

Dès le début des travaux de cette Commission, nous avons tenu à rester en contact étroit avec les principaux groupements professionnels. A cet effet, j'ai convoqué la Commission interministérielle des traités internationaux de travail dans laquelle ont été appelés à siéger les délégués des grandes organisations patronales et ouvrières.

Création d'un organisme permanent

M. Colliard. — Le Traité de Paix s'est borné à fixer le statut d'une organisation qui forme une section de la Société des Nations et qui est chargée d'élaborer la législation internationale du travail.

La thèse que vous défendez, celle de l'introduction dans le Traité de Paix lui-même de clauses ouvrières obligatoires dès maintenant pour tous les Etats signataires, a été défendue par certains délégués, dont nous étions, à la Commission interna-

(1) *J. O.*, 18 sept. 1919, p. 4385.

nale du travail. Nous n'avons pas eu la majorité...
Le premier trait essentiel de l'organisation internationale du travail est d'être permanente. Jusqu'ici, petit nombre seulement de Conférences internationales avaient pu être réunies... Désormais, il y aura au moins une conférence chaque année dans intervalle, et un contact constant sera maintenu ntre les pays adhérents par l'intermédiaire du ureau international du travail, qui sera chargé, une part, de préparer les projets de conventions de recommandations soumis aux conférences, autre part, une fois les conventions ou recommandations adoptées, de contrôler l'exécution des engagements pris...

En deuxième lieu, la nouvelle institution a recours la collaboration effective et directe des organisations patronales et ouvrières. Dans les conférences, ne moitié des mandats de délégués est réservée aux eprésentants de ces groupements, l'autre moitié tant attribuée aux représentants des Gouvernements. Chacun de ces délégués vote individuellement t en pleine indépendance, tandis que dans toutes s conférences tenues jusqu'ici les votes avaient eu par Etat.

La collaboration des organisations professionnelles es employeurs et des travailleurs n'est d'ailleurs as limitée aux conférences. Elles trouvent également leur place dans le Conseil d'administration qui irige et contrôle le fonctionnement du bureau international du travail. Sur les vingt-quatre membres ui composent ce Conseil, douze seulement sont ésignés par les gouvernements. Les douze autres ièges sont occupés par six représentants des organisations patronales et six représentants des organisations ouvrières, élus respectivement par l'ensemble des délégués patrons et ouvriers à la Conférence.

Admission de l'Allemagne

M. Colliard. — Le Conseil suprême laisse à la première Conférence internationale du travail, convoquée à Washington, le 29 octobre prochain, le soin le décider si l'Allemagne et l'Autriche devront être dmises dans l'organisation internationale du travail, t afin que les représentants de ces Etats puissent ssister aux délibérations de la Conférence si celle-ci lécide de les admettre immédiatement, il a déclaré u'aucune entrave ne serait apportée par les Gouvernements alliés et associés à la remise des passeports aux représentants allemands et autrichiens.

L'Allemagne fait-elle huit heures de travail ?

M. Lazare Weiller. — J'arrive d'Allemagne, où 'ai voulu faire une investigation personnelle.

Je crois que tout le monde a raison, aussi bien M. le ministre du Travail et M. Pressemane que M. Clémentel et moi-même. La loi de la journée le huit heures a été appliquée en Allemagne, mais l y a des dérogations continuelles et, presque partout, on fait deux heures de travail supplémentaires pour la patrie. Dans d'autres circonstances, les ouvriers ajoutent un certain nombre d'heures pour des cas exceptionnels.

Comme vient de le dire M. Pressemane, nous sommes un peu les dupes de cette organisation.

J'ai voté la loi de la journée de huit heures et c'est pour cela que j'en parle. Je ne regrette pas de l'avoir votée. Je considère que c'est une loi de justice, mais je ne crois pas, comme M. le ministre du Travail vient de le déclarer, qu'elle ait été préparée avec toute la prévoyance qui aurait convenu. Si tout le monde l'avait appliquée, si elle avait été préparée comme elle devait l'être, ce serait une loi excellente. (*Très bien ! Très bien !*)

M. Adrien Pressemane. — L'heure ou les deux heures supplémentaires qui, de différentes sources d'information, nous sont signalées, sont-elles la règle générale ?

D'autre part, sont-elles faites gratis, ainsi qu'on l'a affirmé dans la presse ? Cela serait évidemment très grave.

M. Lazare Weiller. — Je ne voudrais pas lancer une information à la légère. Je ne sais pas si ces deux heures supplémentaires sont gratuites. Je ne le crois pas.

C'est le mark qui l'est presque. (*Sourires.*)

M. Emile Dumas. — C'est une dérogation, comme en France.

M. Lazare Weiller. — De même qu'en France la loi de huit heures est inapplicable à l'agriculture.

§ E. — La portée coloniale du Traité

Pourquoi l'Allemagne a été privée de ses colonies (1)

M. Henry Simon, *ministre des Colonies.* — Je souligne, d'abord, qu'elle (cette décision) a été prise à l'unanimité et, pour ainsi dire, sans discussion.

Dès que le problème a été posé, le président Wilson l'a tranché d'une seule phrase :

« Il ne peut être question de rendre ses colonies à l'Allemagne. »

... L'indignité colonisatrice de l'Allemagne, voilà, Messieurs, le motif profond et la raison véritable de cette décision. Cette indignité était connue avant la guerre ; elle avait été depuis longtemps dénoncée ; mais qui pourrait en douter aujourd'hui après la publication du *Livre bleu* anglais et des documents français ? Elle est établie de la façon la plus nette et aussi la plus triste, hélas ! pour l'honneur d'une partie de l'humanité blanche...

Voici ce que disait la *Kolonial politische Korrespondenz :*

« Le but de la colonisation est d'enrichir sans scrupules et avec décision son propre peuple aux dépens d'autres peuples plus faibles. »

Enfin, le général von Liebert, gouverneur de l'Afrique occidentale allemande, ne déclarait-il pas : « En Afrique, il est impossible de réussir sans cruauté » ? (*Mouvement.*)

Attributions coloniales à la France

M. Henry Simon. — Quel va être le sort de ces colonies allemandes ? Ici deux questions : leur attribution et leur régime.

Pour leur régime, je ne crois pas qu'il soit utile de revenir sur une discussion par ailleurs épuisée. Internationalisation, fidéicommis ou mandat, annexion ou souveraineté ? Je m'en veux tenir pour ma part aux explications que comporte, du point de vue français, l'article 22 du Traité relatif à l'idée de mandat et de décision du 7 mai dernier qui nous a donné partie du Togo et du Cameroun...

Pour le Cameroun, l'accord de 1916, respecté dans son essence, a été amélioré par l'étude de son application. Que nous donnait cet accord ? D'abord, les neuf dixièmes du pays, le port bien outillé de Duala, deux grands chemins de fer, un chemin de fer au Nord de 150 kilomètres environ, un chemin

(1) *J. O.*, 18 sept. 1919, p. 4393.

de fer central — le Central Bahn, — amorce de la grande voie par laquelle les Allemands avaient pensé relier la côte occidentale à la côte orientale. Il nous donnait aussi les territoires cédés à l'Allemagne par le Traité de 1911 ; les deux piqûres, les deux antennes sur l'Oubanghi et sur le Congo disparaissaient, rendant ainsi à cette colonie la liberté de communication dont la privation aurait pu être grave, sinon fatale pour son développement...

Chiffre de la population, 2 500 000 habitants sur 3 millions ; chiffre de kilomètres carrés, 700 000 sur 800 000 ; commerce, environ 70 millions de francs : longueur des chemins de fer, 320 kilomètres environ...

Pour le Togo, l'accord est encore meilleur. Il suffit de jeter un coup d'œil sur une carte pour s'en convaincre.

S'il est, parmi nos jeunes et prospères colonies de l'Afrique occidentale, une colonie qui est gênée dans son expansion par sa configuration géographique, comprimée entre les possessions voisines, trop large vers l'intérieur, trop étroite sur la mer, c'est notre Dahomey, si riche de possibilités, habité par des populations robustes, intelligentes et prêtes à recevoir, avec les adaptations nécessaires, notre civilisation. Le Dahomey figure assez bien une urne dont le goulot, trop vite étranglé, serait trop étroit pour des flancs trop larges. Le Togo est son naturel et indispensable complément. Sa partie essentielle nous est attribuée, c'est-à-dire son entier front de mer, le port de Lomé (600 000 tonnes) et les trois chemins de fer qui en partent.

Régime des nouvelles colonies

M. Henry Simon. — Reste l'accord sur le statut et le régime politique.

Ici, Messieurs, nous sommes en cours de négociations.

Je vous dirai, cependant, d'une façon très nette, dans quel esprit la France va à ces négociations, et M. Cornudet trouvera ici la réponse aux diverses questions qu'il a posées dans son intéressant discours.

J'ai lu tout à l'heure entièrement la décision du 7 mai et j'ai dit que ce serait utile.

Vous avez pu y voir, en effet, que, pour la partie qui concerne la France, le mot « mandat » n'y est pas prononcé, tandis qu'il est prononcé pour toutes les autres colonies attribuées.

Que faut-il en conclure ? J'en conclus d'une façon nette que nous n'avons pas de mandat et j'aurais bien d'autres raisons dans le même sens...

Nous sommes les protecteurs naturels des noirs que nous sommes allés coloniser depuis des siècles. Voilà la vérité française. Je regrette que vous en conceviez une autre. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Sous réserve que nous soit reconnu notre droit de recruter des indigènes, comme nous l'avons fait jusqu'ici, dans nos colonies d'Afrique, de les employer non seulement pour la défense des territoires nouveaux, mais pour celle de la mère-patrie, sous réserve aussi que nous puissions établir une union douanière et administrative entre ces territoires nouveaux et les anciens, que nous gardions notre entière liberté dans les travaux publics, nous sommes décidés à donner à tous les membres de la Société des Nations le régime de la porte ouverte et d'égalité commerciale et fiscale, tout en restant maîtres des tarifs.

Nous y prendrons toutes les mesures pour la pacification du pays, l'abolition de la traite, de l'esclavage et du travail forcé ; nous limiteron[s] strictement le commerce des armes, des stupéfiant[s] et de l'alcool. (*Très bien ! Très bien !*) Nous nou[s] engagerons à appliquer toutes les mesures interna[tio]nales relatives à ces objets et les mesures contr[e] les maladies endémiques qui désolent ces contrée[s]. (*Très bien ! Très bien !*)

J'irai même jusqu'à admettre que nous publiion[s] chaque année un *Livre jaune* sur l'administration d[e] ces nouveaux territoires. (*Applaudissements* [à] *gauche.*)

Bref, nous prétendons administrer sans manda[t] mais dans l'esprit du mandat.

Le Maroc

M. Henry Simon. — La France demandait d'abor[d] l'abrogation de l'acte d'Algésiras, des accords franc[o-]allemands du 2 février 1909 et du 4 novembre 191[1], l'abrogation de tous les accords entre l'Allemagn[e] et le Makhzen, l'acceptation par l'Allemagn[e] du protectorat, avec toutes ses conséquences, do[nt] la principale est l'abolition des capitulations : l[e] désintéressement de l'Allemagne, au cours des négo[-] ciations au sujet du Maroc entre les autres puis[-] sances et la France, l'insertion dans le traité d[e] clauses spéciales pour l'accès des Allemands a[u] Maroc, pour la liquidation des biens, pour les litige[s] miniers, pour la banque d'Etat.

Tout cela a été obtenu ; la France a satisfactio[n] sur tous les points...

Des conséquences heureuses en découlent déj[à]. La Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Italie, co-signa[-] taires du Traité par lequel l'Allemagne accepte l'abro[-] gation de l'acte d'Algésiras, en reconnaissent pa[r] là même la déchéance. Des accords réguliers seron[t] bientôt étudiés et établis à ce sujet.

D'autre part, les puissances neutres, signatair[es] seulement de l'acte d'Algésiras, seront logiquemen[t] amenées à la même attitude, la principale intéressé[e], l'Espagne, nous ayant déjà informés qu'elle se pro[-] posait d'appliquer à son tour dans sa zone le[s] articles du Traité de Paix relatifs au Maroc. C'éta[it] une conséquence logique du Traité. Soyons recon[-] naissants à l'Espagne de l'avoir fait spontanément [et] avec bonne grâce. (*Très bien ! Très bien !*)

Bref, il ne subsiste plus aujourd'hui pour l[e] Maroc que les accords de 1904 avec la Grande[-] Bretagne et avec l'Espagne, et l'accord de 1912 ave[c] l'Espagne. Ils seront appliqués dans le même espr[it] qui a présidé à leur établissement.

MIETTES D'HISTOIRE CONTEMPORAIN[E]

Politesse accablante

De l'*Opinion* (7. 6. 19) :

Le plus populaire des généraux anglais était récem[-] ment, à Paris, l'hôte d'un grand cercle. Un déjeune[r] diplomatique célébrait son passage.

Dans les nombreux toasts de la dernière heur[e] quelqu'un vanta « l'admirable désintéressement d[e] l'Angleterre, qui, seule, n'a pas poursuivi de but pa[r-] ticulier ».

Un large rire épanouit l'aimable face du plus impé[-] rialiste des hommes, et, montrant ses trente-deu[x] dents blanches à l'émail éblouissant :

— Oh ! non, pas ça, c'est trop, c'est trop ! Serait-c[e] de l'ironie française ou votre inguérissable pol[i-] tesse ?.....

Élections législatives de 1919

LES DEUX PRINCIPAUX DISCOURS-PROGRAMMES

Les élections générales législatives qui ont eu lieu le dimanche 16 novembre 1919 vont amener à la Chambre un nombre très considérable de députés qui ont plus ou moins nettement adopté les programmes formulés dans les discours de MM. Clemenceau, président du Conseil, et Millerand, haut commissaire en Alsace et en Lorraine.

Ces deux discours — prononcés respectivement à Strasbourg le 4 novembre et à Paris (au théâtre de Ba-Ta-Clan) le 7 du même mois — contiennent les principales idées qui semblent devoir guider la prochaine majorité parlementaire, au moins à ses débuts.

Ils ont donc une valeur documentaire incontestable ; et c'est à ce titre que la D. C. *doit les recueillir.*

Discours de M. Clemenceau à Strasbourg

MESSIEURS,

Réuni dans ses Comices, le peuple français va parler. Des Pyrénées au Rhin, les Comités se forment, les réunions s'organisent, les programmes s'élaborent, les citoyens se concertent pour la grande consultation électorale qui va décider de la politique française, à l'entrée dans la paix du monde civilisé.

Quelques-uns ont paru croire que cette consultation, jugée hâtive après six ans de législature, pourrait présenter on ne sait quels dangers de surprise. Vraiment, les cinq années tragiques dont nous venons de franchir les sanglants défilés paraissent une assez longue préparation d'esprit et de caractère aux décisions nouvelles qui doivent fixer pour nous l'avenir.

La France, la libre France de notre démocratie républicaine, veut grandir et se développer selon les hautes données de son histoire. Cela suffit. Il lui appartient, en cette heure, d'assurer, par le choix de ses représentants, l'obéissance à ses volontés.

Le droit de la France à la vie (1)

Messieurs, ce n'est pas un candidat qui se présente devant vous. C'est le chef du Gouvernement qui a eu pour tâche de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire et de conclure la paix. C'est un homme public à qui furent remises, en des heures de sang, les responsabilités suprêmes, et qui voudrait, pour dernier effort, tenter d'éclairer le chemin. C'est un Français, soucieux de maintenir la France dans la noble et féconde vertu de son rôle historique, auquel l'Alsace-Lorraine fut et demeure glorieusement associée. C'est le dernier survivant des signataires de la protestation de Bordeaux. C'est un fils de la grande Révolution de délivrance, dont Rouget de l'Isle, à Strasbourg, lança par delà le Rhin le retentissant défi. C'est le fils de ceux qui suivirent votre Kléber à la conquête d'un monde nouveau, où allait se réaliser l'ordre de justice pour tous par la liberté de chacun.

A travers des vicissitudes sans nombre, dans le plus grand éclat de nos élans de pensées et d'action, aussi bien que dans les sombres jours où notre terre béante frémissait et criait sous les pas de l'ennemi, ceux du front de bataille, avec ceux de l'atelier, avec ceux du sillon, nous ont fait la plus belle patrie, que nous voulons léguer intacte et rayonnante aux générations issues de notre sang.

Et c'est ce droit élémentaire qui, hier encore, nous fut sauvagement contesté. Pour « se mettre au-dessus de tout », comme il dit, un peuple en délire de domination meurtrière entreprit de faire passer sous le rouleau d'écrasement nos cités florissantes, nos laborieuses campagnes, tandis qu'après des fusillades en tas des troupeaux de femmes et d'enfants se voyaient traînés à l'horreur de la pire servitude avec un couronnement d'indicibles atrocités.

Le militarisme prussien abattu

Chargé de crimes sans nom, le militarisme prussien, maître de l'Allemagne, s'est vu frappé à mort par une destinée vengeresse, au moment même où il croyait pouvoir consommer, par un suprême attentat, l'asservissement des peuples de civilisation.

Depuis un demi-siècle, les yeux fixés sur la France, trouée au cœur par le déchirement de l'Alsace-Lorraine, les peuples délibéraient encore sur la question de savoir si ce crime apaiserait la rage du monstre dévorateur, quand Guillaume de Hohenzollern, sans plus attendre, jeta le poids du glaive dans la balance ; et, peuples et Gouvernements, mis en demeure de choisir, firent leur choix bravement.

Sans compter l'ennemi, sans savoir ce que la fortune pouvait leur préparer de chances, avec ou sans l'appoint d'alliés en devenir, nos hommes partirent dans l'orgueilleuse sérénité des sacrifices suprêmes. Ce qu'ils ont fait, toute la terre le sait !

L'Alsacien à la tête carrée

L'œuvre de libération est enfin accomplie. L'Alsace-Lorraine, la France se sont retrouvées. Le foyer national a reconquis ses joies. Tout cela, c'est déjà de l'histoire, une histoire qui continue, et dont le développement heureux est la cause, précisément, qui m'amène aujourd'hui devant vous. Car si nos députés, à cette heure, sont tout à leur reddition de comptes, si, à côté d'un Parlement nouveau, de nouvelles assemblées départementales et municipales vont être directement constituées dans tout le pays, ne convient-il pas qu'au jour où l'Alsace-Lorraine fait sa grande rentrée dans tous les mouvements de l'activité nationale, Strasbourg lance l'appel aux puissances de vie françaises, en vue du renouveau d'énergie qui nous est commandé ? Avec le droit reconquis de gérer ses propres affaires, l'Alsace reprend le cours de sa collaboration historique, si précieuse pour nous par les qualités éminentes qui lui sont universellement reconnues.

Hélas ! nous ne sommes point sans fautes. Quel plus pressant sujet de remarques pour cet Alsacien à la tête carrée, ménager de ses paroles, mais critique attentif, dont le regard de bienveillante

(1) Ces sous-titres sont ceux de la brochure de propagande envoyée dans la France entière par les soins de M. Clemenceau. (Note de la *D. C.*)

ironie s'enfonce en vrille aux plus secrets replis de l'interlocuteur ! Jadis, il ne pouvait guère nous juger sans se juger lui-même, tandis que le présent point de vue pourrait quelquefois l'incliner à de fraternels avis.

C'est pourquoi, lorsqu'il me fut rappelé que, selon la coutume, le chef du Gouvernement doit, en période électorale, soumettre au pays les pensées que lui suggère l'heure, un instinctif mouvement, auquel votre commissaire général ne fut pas étranger, m'entraîna vers Strasbourg, à qui toute la France reconnaîtra que nous devons cet hommage. Venant chez vous, semble-t-il, ma voix sera mieux entendue.

« Travaillons »

Et me voici revenu à la miraculeuse tour gothique d'où s'élance la flèche ailée qui va scruter dans les hauteurs le secret des destinées. En vérité, le secret de ce jour est celui de tout le monde. Les instruments de paix nous sont remis : qu'allons-nous en faire ? Une histoire finit, une histoire commence. Quel mot d'ordre ? Quel exemple à nos fils et, d'abord, quels devoirs ?

Immense est l'œuvre et d'autant plus redoutable que l'impatience des démocraties, trop longtemps comprimée, demande des réalisations qui, pourtant, ne seront durables qu'à la condition de n'être pas précipitées.

Qu'importe ! Si l'homme s'attardait toujours à mesurer ses forces aux implacables données des problèmes que le sort lui impose, il ne lui resterait trop souvent de refuge que dans les renoncements du fatalisme oriental.

L'âpre Occident veut des peuples d'action, des hommes d'obstiné labeur, contents de vouloir et de faire, sans craintes, sans défaillances, à l'exemple du soldat dans la bataille, qui n'accepte point de défaite tant qu'il reste quelque chose de lui-même à donner.

A l'énigme du Sphinx, il n'est qu'une réponse de toujours : celle de l'empereur philosophe : « Travaillons. »

Le Traité de Paix

Quel cadre d'organisation européenne, on peut dire mondiale, apporte le Traité de Paix au labeur des peuples civilisés ? C'est le premier point que je ne puis me soustraire au devoir d'examiner sommairement avec vous.

Non, sans doute, qu'il soit nécessaire de défendre, à Strasbourg, le Traité qui brise l'armature du militarisme prussien et délivre l'Alsace-Lorraine. Mais cet instrument diplomatique sans équivalent dans l'Histoire a, sur des articles prestigieusement abstraits de l'ensemble, subi les assauts d'une si furieuse critique que je ne puis me résoudre à la traiter ici par prétérition.

Les chefs de Gouvernement des premières nations du monde se sont réunis à Paris, avec un important cortège de techniciens dans tous les domaines, pour refaire la carte d'Europe au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Une assez nouvelle entreprise !

Libérées d'un joug séculaire, de vaillantes nations cruellement opprimées sont rentrées tête haute dans la noblesse de l'histoire. La plupart s'étaient vu traîner au combat contre nous. Avec la restitution de leurs territoires, nous avons voulu leur apporter une équitable répartition des moyens de pourvoir aux besoins de leur vie nationale, et rien ne fut épargné dans le règlement des frontières pour écarter toutes chances apparentes de conflits.

Ce n'était pas assez. On voulait établir une paix de justice permanente sous les auspices d'une Société des nations chargée de maintenir et de développer toutes les garanties de l'ordre nouveau. Les vieux crimes de la politique de conquête se trouveraient ainsi réparés dans la mesure du possible. La Pologne renaît. La Bohême surgit à de nouvelles destinées, reprenant le cours d'une histoire qui nous montre son vieux roi aveugle combattant et se faisant tuer dans nos rangs à la bataille de Crécy. Les Slaves du Sud, combattants magnifiques, s'organisent en une nation puissante qui n'oubliera pas ses amis. Il n'est pas jusqu'au Danemark lui-même qui, pour don de justice, ne se voit retourner sans l'avoir regagné par la guerre, des terres volées par l'Allemand.

Les plus difficiles problèmes de la vie internationale, toujours ajournés faute d'un choix possible entre des appétits permanents d'aveugle domination, ont été abordés dans un esprit de justice et de conciliation supérieures, dont aucun temps n'avait pu même imaginer l'aventure.

Que dis-je ? La recherche du droit fut poussée jusqu'à la protection des minorités de race et de religion, trop longtemps victimes, dans le passé, de l'intolérance meurtrière. Et pour tout achever, nous voilà organisant une législation universelle du travail par le moyen de conférences internationales, aide puissante pour garantir la paix civile du monde.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous aurons tenté. On voudra bien peut-être ajouter que nous n'aurons pas été gâtés par l'excès des encouragements.

Le grand service que nous rendirent des critiques sans ménagements ni relâche fut de nous mieux éclairer nous-mêmes sur la grandeur d'une œuvre qui, je n'ai pas craint de l'affirmer, sera dans l'histoire du genre humain une date honorée.

Il est vrai. Ceux qui ont accompli cette œuvre ne sont que de simples exemplaires de faillibilité, et je ne crois pas qu'aucun d'eux se soit fait illusion sur les faiblesses de certaines parties d'une construction fatalement hâtive.

Telle quelle, elle ouvre d'assez larges avenues vers les installations d'une justice meilleure au crédit des hommes de bonne volonté.

Il faut le reconnaître sans récriminer, les réparations qui nous étaient dues pour l'affreuse dévastation des dix départements les plus riches de France nous ont été trop parcimonieusement mesurées. Les conversations sur ce point ne furent jamais abandonnées, et douter de leur succès final serait faire injure à nos alliés. L'aide du sang nous fut magnifiquement donnée : on ne comprendrait pas le refus du concours financier à la nation qui a le plus souffert et qu'on a publiquement reconnue comme la sentinelle avancée de la civilisation.

A travers les débats les plus complexes, le trait le plus significatif, c'est que le pays lui-même, au nom de qui certains avaient la prétention de parler, garda sans efforts la pleine liberté de son jugement suprême, et, malgré tant d'appels au doute pernicieux, fit preuve d'une imperturbable confiance en ses propres ressources de volonté — une assez belle leçon !

Refuser de voter le Traité, ou le voter après avoir tout fait pour le discréditer, procède, semble-t-il, d'une étonnante incompréhension des hautes

qualités de notre race et des magnifiques mouvements de décisions supérieures dont nous venons de fournir un exemple assez décisif.

N'a-t-on pas osé se plaindre que nous soyons « réduits à une politique de vigilance » ? Comme s'il en devait jamais être autrement ! Comme si l'homme devait attendre quelque décret d'en haut qui lui apportât, pour bienfait singulier, licence de se désintéresser de ses propres affaires, en abandonnant au hasard le soin de sa préservation ! Rien ne se fait sans le courage, rien ne se fait sans le temps. Encore faut-il se montrer capable de les mettre en œuvre.

Je n'ai rien dit de l'Allemagne. Nos sûretés prises, nous saurons attendre, dans le ferme exercice de nos droits, qu'elle se convertisse aux sentiments de civilisation.

La République et ses lois

Cadre international ou cadre de vie nationale, n'est-ce pas une même construction de droit qui, dans tous les domaines, s'impose partout comme règle de nos activités ? Quelle que soit leur dénomination, les Gouvernements se trouvent désormais dans la main de peuples. L'avènement de la démocratie, avec toutes ses conséquences politiques et sociales, a, dès à présent, la valeur du fait accompli.

Après avoir préservé l'honneur en 1871, la République sauvant, avec nos vaillants alliés, la civilisation elle-même, a superbement refait l'intégrité de la patrie. Le régime est désormais au-dessus de toute atteinte. Nous avons vu le Gouvernement représentatif suffire à des tâches qui paraissaient dépasser la mesure des forces humaines. Pendant quatre ans et plus, au pire des suprêmes périls, les libertés politiques ont été sauvegardées sous le contrôle du Parlement dans le plein de l'action gouvernementale au grand jour. Enfin, l'évolution de justice sociale, enrichie des stipulations du Traité de Paix, poursuit laborieusement ses voies dans tous les pays qui veulent une vie de justice, mais ne conçoivent pas la vie sans la liberté.

Les lois de laïcité

Cependant, la disparition des anciens partis aura pour premier effet de dégager d'alliances pesantes ceux de nos concitoyens qui tiennent justement à garder intact le libre exercice de leurs croyances, l'une des premières manifestations de la liberté de penser.

Les lois de laïcisation doivent être intégralement maintenues. On nous dit aujourd'hui, dans le camp de ceux qui les ont combattues — et c'est l'un des grands événements de ce débat électoral, — que « la laïcité de l'Etat doit se concilier avec les droits et les libertés des citoyens, à quelques croyances qu'ils appartiennent, et qu'à ce prix seulement la paix religieuse sera enfin assurée ». Comment n'en serions-nous pas d'accord, puisque c'est le principe même du régime républicain ?

Sans la liberté de conscience, la République ne serait qu'un mensonge, et, s'il était nécessaire, je montrerais au prix de quels combats nous l'avons défendue dans les persécutions et sauvée. Qui de nous voudrait l'abandonner dans la victoire ?

Le malheur est que la politique et la religion se sont trop souvent confondues dans les violents efforts de retour aux régimes du passé. Les déclarations qui nous viennent aujourd'hui des défenseurs attitrés de l'Eglise nous permettent enfin d'espérer, comme on nous l'annonce, que la paix religieuse pourra être assurée dès que les légitimes revendications de libertés confessionnelles ne s'embarrasseront plus du poids mort des anciens partis.

J'y verrais, pour ma part, l'une des plus belles victoires de la République, et le jour où les faits prouveraient qu'il n'y a plus d'arrière-pensées, nul ne pourrait commettre la faute de rompre l'admirable union du temps de guerre, pour réveiller d'anciennes querelles qui, dans l'ordre nouveau de notre paix, ne doivent plus avoir de raison d'être. Au-dessus même des droits stricts de la liberté légale, il y a les larges horizons de l'universelle tolérance où les esprits peuvent se donner carrière, sans cesser de se comprendre et de s'aimer.

L'union des Français

Rien ne me serait si cruel, en effet, que d'oublier ce qui fait la gloire de la France, trop longtemps divisée : le commun élan de tous les Français, sans distinction de croyances ou de partis, vers les champs de bataille où se décidait le sort de la patrie.

L'idée d'une union française, qui ne vaudrait que pendant la guerre, pour céder la place aux dissensions d'autrefois aussitôt la paix rétablie, me paraît d'un trop clair contresens. Sans un fond commun d'union, comment une nation aurait-elle pu se fonder, se maintenir, comment pourrait-elle vivre ? Que le faisceau se relâche, et les assauts du dedans, joints à ceux du dehors, auront tôt fait de mettre en péril la sécurité, puis l'existence même du commun foyer de vie.

Toujours assez de causes pousseront les hommes les plus proches d'esprit, non seulement à se diviser, mais à pousser de naturelles différences au delà de ce que l'intérêt général doit commander. Si les croyances n'y suffisaient pas, la lutte des partis nous fournirait d'assez graves motifs de désaccord. Et pourtant les partis ont leur cause honorable au plus profond de nous-mêmes. Jusqu'à nouvel ordre, ils sont la condition même de l'action publique dans les collèges électoraux comme dans le Parlement. Mais ils n'aboutiraient qu'à la dissolution du corps national s'ils n'étaient, d'un consentement commun, dominés par la conscience générale d'une nécessité supérieure d'union.

Majorité de Gouvernement

Vous ne me croiriez pas si je disais que notre organisation parlementaire est au-dessus de la critique. Beaucoup soutiennent que le chiffre de la représentation nationale pourrait être avantageusement réduit. Il est permis de croire aussi que l'abus de la parole est un mal par lequel un temps précieux se gaspille, pour aboutir à détourner les esprits de l'action. Peut-être encore pourrait-on suggérer que le pouvoir parlementaire de contrôle ne doit en aucun cas se mettre dans la dépendance de l'exécutif, comme y conduit chaque jour un pernicieux système de recommandations qui désintègre la puissance gouvernementale ou même parfois l'abolit.

Cette funeste confusion, qui porte un si grand dommage à la bonne conduite des affaires, ne pourra cesser que par une réforme profonde de notre psychologie dans un régime de décentralisation correspondant aux vœux comme aux besoins du pays.

Au moment où je parle, tout le problème soumis à la sagacité des électeurs, ainsi que la bonne foi de ceux qui aspirent à les représenter, est dans la formation d'une majorité cohérente, capable de maintenir les bénéfices acquis dans tous les do-

maines par cinquante années de vie républicaine, en s'appliquant à les développer dans les méthodes d'une volonté continue. Maintenir pour développer, c'est tout le secret de la politique. Jadis la tâche du monarque, au hasard des conseillers. Aujourd'hui l'affaire des majorités. Rien ne presse davantage que la constitution primordiale d'une majorité de Gouvernement sur des formules d'action clairement définies.

Cela ne se peut obtenir que par la vertu d'une invincible fermeté de caractère, beaucoup plus rare chez nos hommes publics, il faut bien le dire, que l'éclat des intelligences. Pour l'action où d'éternels obstacles ne cessent de s'accumuler, avec toutes les tentations de faiblesses, il n'est que le recours à l'implacable force de la volonté. Tous ceux qui ont passé aux affaires savent quels maux ont déchaînés sur nous les défaillances d'esprits irrésolus qu'affola trop souvent, au bord des décisions, la crainte des responsabilités. L'heure passe, le mal qui pouvait être conjuré reçoit une puissance nouvelle de ceux dont le devoir était de le juguler.

Un programme ? Commencer !

Au milieu de tant de problèmes qu'il est plus aisé de signaler que de résoudre, le premier besoin, semble-t-il, serait d'une nomenclature de réformes, par ordre d'urgence — un programme public, susceptible d'obtenir l'assentiment et le concours actif des électeurs. Je n'ai pas plutôt prononcé ce mot que j'entends des voix s'écrier : « Ce programme, quel est-il ? » Et chacun d'apporter ses idées, ses textes, ses doctrines, ses raisons, ses moyens, et de discuter savamment sur toutes questions concevables, et même de quelques autres. Imaginez un instant l'énorme dossier de toutes les propositions, plus ou moins heureusement agencées, qui s'étalent aux murailles, et dites ce que peut faire l'homme infortuné dont la charge serait d'en dégager les parties de réalisation prochaine, en les ordonnant selon les convenances du jour ou la nécessité.

Par où commencer dans un pays où tout semble à refaire, non à cause des institutions défaillantes, mais parce que les maîtresses formules, les règles de gouvernement et d'administration sont viciées, moins dans leurs principes que par un laisser-aller général d'irrésolution coutumière. Ainsi nous nous trouvons trop souvent confinés dans une politique d'à peu près, où chacun se console du mécompte des actes en instance d'ajournement par de faciles visions de mirage, où l'idéalisme en espérance prend figure de réalité.

Rien de plus aisé que d'aligner une liste de réformes, dont quelques-unes sont depuis trop longtemps attendues. Comment y procéder ? Comment en faire sortir une action efficace lorsque toutes les voies de l'activité parlementaire sont inutilement encombrées de paperasses, de rapports interminables, de colonnes de discours, où chacun parle l'acte attendu au lieu de le réaliser ?

Que de fois j'ai vu des ministres essayer de se passer du concours parlementaire, qui n'était pas douteux, simplement pour ne pas s'enliser dans la longueur des procédures, tandis que, en fin de session, un torrent vertigineux de votes silencieux emporte, par nécessité, d'innombrables projets, qui paraissaient voués à l'éternel sommeil !

Que faudrait-il pour changer tout cela ? Rien que la réforme, non de la législation, mais du législateur lui-même : la résolution d'agir.

Parlerai-je de notre Constitution qui fut tout justement disposée pour d'autres résultats que ceu[x] qu'elle a donnés ? Je la crois médiocre. Elle n'e[st] pas moins le mérite capital de se trouver l[à] et de nous avoir portés des extrêmes périls a[u] succès triomphal dont il s'agit de savoir si nou[s] pourrons faire la glorieuse entrée du peuple fran[-]çais dans une vie de justice heureuse pour tou[s] les peuples capables de se gouverner.

Pratiquée avec ménagement, notre loi constitu[-]tionnelle peut encore servir, tandis que je ne ve[r]rais pas sans crainte pour début des prochains tra[-]vaux parlementaires l'amorce des développemen[ts] oratoires sur toutes les constitutions qui ont é[té] ou pourraient être. Il se dépenserait des mois sa[ns] nous faire rencontrer l'idéal, uniquement réser[vé] peut-être à la Grande-Bretagne, qui peut inscrire [à] son compte une assez belle histoire, dont la pra[-]tique vivante s'accommode très bien de l'absen[ce] d'une Constitution. Ce qui veut dire, sans dout[e,] que la conscience inébranlable du droit, en l'âm[e] rigide de chacun, suffit à l'armature intérieure [où] viennent se rattacher tous les éléments du corp[s] politique subsistant des réalités de l'action beau[-]coup plus que des théories.

Je vois des candidats qui réclament un renforce[-]ment du pouvoir exécutif. Ayant vécu ce grave pr[o-]blème des deux côtés de la barricade, si j'ose di[re] ainsi, je ne saurais me résoudre à les suivre. L[e] régime américain, où l'autorité centrale est conten[ue] par une Fédération d'Etats indépendants, sur lesque[ls] aucune entreprise d'usurpation ne pourrait mêm[e] être tentée, ne peut être invoqué ici qu'à contre-sen[s].

La vérité très simple — celle précisément qu'[on] se donne tant de peines pour ne point voir — e[st] que le mal du pouvoir exécutif est moins d'u[ne] insuffisance de ses moyens d'action que d'une tr[op] fréquente carence des caractères à la hauteur d[es] responsabilités. C'est le fond du débat où, quoi qu'[on] puisse dire et faire, toute critique se ramène.

Aussi, lorsqu'on me demande dans quel ord[re] aborder un programme de Gouvernement dont l[es] principales données sont de commune énumératio[n,] je ne cesse de répondre : « Vous êtes à pied d'œuvr[e;] la première et capitale affaire est d'avoir le coura[ge] de commencer. »

La réforme électorale

Depuis quelques années, il s'est livré de gran[ds] combats pour ou contre la nécessité d'une réfor[me] électorale, en vue d'obtenir par un jeu de chiffr[es] savamment disposés une réponse du suffrage u[ni-]versel qui ne soit plus celle de l'antique et vulgai[re] majorité. On nous a sérieusement dit que le sal[ut] de la France était là.

Cependant, je vois chaque jour d'envahissant[es] minorités révolutionnaires empiéter sur la major[ité] pour accroître la confusion des pouvoirs, quand [la] bonne utilisation de l'activité parlementaire réc[la-]merait simplement, comme je l'ai dit tout à l'heu[re,] la constitution d'une majorité irréductible sous [un] chef capable de dire ce qu'il veut et de vouloir [ce] qu'il dit. Qui ne voit combien le mal s'est aggra[vé] dans ces dernières années ?

Etait-ce donc l'heure de fabriquer, dans u[ne] incohérence de votes comme il ne s'en vit jama[is,] un système électoral dont le but avoué est de [ré-]duire la majorité au profit de minorités d[ont] quelques-unes sont de perturbation achevée ?

Le temps paraît venu de réagir. Après tant [de] révolutions, lorsque la monarchie elle-même, là [où] elle s'est maintenue, n'a plus qu'une fonction [de] décor, je ne vois de source d'autorité que dans u[n]

…jorité résolue de Gouvernement. Si ce que nous …vons devait se déliter sous l'action destruc…ce de nos minorités révolutionnaires, l'émotion …me de la secousse nous serait épargnée. La …évolution » se trouverait faite en dehors de son …pareil ordinaire et n'en serait pas meilleure, …yant pas besoin de détruire des pouvoirs qui se …ont eux-mêmes anéantis. Nous n'aurions plus …ant nous que des puissances désorbitées qui s'en …ont tout droit aux dictatures de l'anarchie. …mme l'exemple nous en vient de nos ex-alliés … Moscou.

Il ne convient pas d'exagérer ces craintes, mais …est dès le début du mal que la prudence com…ande de le signaler.

Liberté provinciale

A voir les choses comme elles sont, la véritable …forme est moins dans l'art de compter autre…ent les voix des électeurs, avec la chance de leur …puter ce qu'ils n'ont pas voulu dire, que dans …organisation du régime de liberté régionale, où …es provinces reviendraient à la vie d'une expan…ion d'indépendance, après l'étouffement final dé…rété par Napoléon.

Nos régimes de toutes dénominations ne se …nt que trop bien accommodés d'un état de choses …ui facilitait l'obéissance universelle, en rempla…ant les initiatives fécondes par les routines de la …reaucratie. La vie provinciale, dépouillée de …utes ses attributions légitimes, le député s'est …u, en dépit de lui-même, transformé en éternel …lliciteur, auprès de la Providence terrestre de …aris. D'où le renversement des rôles au détriment …es libertés publiques et des conditions mêmes d'un …on Gouvernement.

La réforme que je suggère serait donc au profit …u Gouvernement, de l'Administration et du Parle…ment lui-même. Les Chambres se allégeraient du tra…ail revenant aux assemblées locales. Du même …up l'administration pourrait se délester du pul…lement de fonctionnaires mal payés, et trop sou…ent disposés à ne pas fonctionner du tout, qui …rive le pays de précieuses forces de production. …ébarrassés des obstacles d'une « organisation » …articulièrement propre à tout empêcher, les Fran…ais, qui, après tout, ont le droit de n'être pas de …aris, retrouveraient d'heureuses issues aux mou…vements de la vie régionale, qui sont en tout pays …a condition nécessaire de la liberté. Président du …onseil et ministre de l'Intérieur il y a une dou…aine d'années, je fis préparer, après une étude ap…profondie, une série de projets consacrés à la ré…forme que je recommande. Ils dorment en de beaux …artons administratifs. Puisse mon successeur avoir …e courage de les réveiller !

En quelque voie que nous nous engagions à la poursuite des améliorations nécessaires, la réforme …a mieux conçue sera de nul effet tant que la ma…chine politique ne s'accompagnera pas du moteur d'énergie première que l'homme qui doit la mou…voir est seul en état de fournir. Tout ingénieux que …ient les cadres d'action politique, économique et sociale, sur lesquels nous épuisons nos facultés d'es…pérance, ils demeureront sans vertu de réformation véritable si le bon citoyen ne trouve en lui-même les ressources d'initiatives et de volonté propres à la …ise en œuvre des organisations nouvelles, avec le devoir supplémentaire de léguer aux temps à venir des générations fortement préparées.

L'égalisation sociale

L'achèvement de l'égalisation sociale, par l'accession finale au pouvoir des travailleurs de l'usine et de la terre, est le fait capital des temps modernes dans les pays civilisés. Les réalisations des idées de justice sociale, avec leurs chances de succès et de revers, n'en sont qu'à leur commencement. Le libre gouvernement des peuples par eux-mêmes ne permet à aucune nation d'y échapper.

Beaucoup trouveront peut-être que les débuts du régime nouveau ne vont pas sans à-coups. N'en fut-il pas de même aux transmissions de pouvoir des anciennes oligarchies ? La différence, c'est qu'il ne s'agit plus simplement d'une succession de puissances maîtresses. Une tentative d'organisation d'idéalisme appliqué est une tout autre affaire, source de surprises, bonnes ou mauvaises, selon le degré de préparation et de bonne volonté générale, devant des problèmes infiniment complexes qui demandent des occupants un stoïcisme de bonne humeur, et des nouveaux venus une haute vertu de modération.

Tant que les « novateurs », qui veulent changer les autres sans rien changer d'eux-mêmes, n'auront pas consenti à leur propre rénovation, ils ne pourront que retarder le progrès social en exposant le pays aux pires retours de réaction.

Il n'est pas de réforme, si nouvelle qu'elle soit, pour nous effrayer à condition qu'elle se fonde, dans l'ordre public, sur le respect du droit de chacun. En revanche, les manifestations de violence ne peuvent être et ne seront jamais tolérées par un Gouvernement digne de ce nom. Pourquoi le besoin de maintenir l'ordre serait-il moindre dans une république que dans une monarchie ? Est-ce donc une nouveauté que l'ordre républicain ? L'absolutisme du souverain parut souvent à nos aïeux le suprême recours. Combien supérieure, mais plus laborieuse, cette sorte d'ordre public qui exige de chacun la maîtrise de soi pour le libre concours de tous au bien universel ! Aujourd'hui, le peuple n'a d'autre souverain que lui-même. Il n'y a de loi que sa loi. Si le Gouvernement l'oublie, notre Constitution abonde en moyens de le faire rentrer dans le devoir. Si des citoyens méconnaissent l'intérêt suprême du maintien de la paix publique, ils en subiront les conséquences, puisque le désordre ne peut être un principe de vie.

C'est pourquoi toute tentative de force faite au nom des travailleurs de l'atelier ne rencontrera pas moins d'obstacles que les excès de pouvoir des anciennes oligarchies, qui succombèrent pour avoir cru, comme aujourd'hui certaines organisations ouvrières, que tout leur était permis. L'idée périlleuse de suspendre la vie nationale, pour obtenir qu'il soit fait droit à certaines revendications, est un de ces moyens extrêmes qui ne peuvent donner des parties de succès durable que si l'on s'abstient de la conduire jusqu'au bout.

Il faut comprendre qu'une société, menacée dans ses conditions d'existence les plus élémentaires, doit moins compter pour sa défense sur la force armée que sur elle-même, c'est-à-dire sur la spontanéité du concours volontaire des hommes résolus à défendre leur droit, notamment le droit de tous aux services publics, si l'on tente de les en priver. On a vu récemment en Grande-Bretagne ce que peut faire la libre organisation des citoyens dans l'exercice d'une légitime défense — heureuse garantie contre l'exagération des surenchères.

L'ouvrier a des droits, dont il veut, avec grande

raison, imposer le respect. Mais il doit, à son tour, respecter les droits d'autrui. Le socialisme n'a pas de sens s'il n'est d'un idéalisme ordonné. La Révolution française doit vraiment aboutir à autre chose qu'à un déplacement d'iniquités.

Enfin, il n'y a pas que l'ouvrier de l'usine, il y a l'ouvrier de la terre, le paysan, dur à lui-même, qui, du lever au coucher du soleil, ne compte pas ses heures et ne voudrait pas devenir le paria d'un monde industriel aux avantages duquel il n'est pas en état de participer.

C'est le paysan sur sa terre qui a fait jusqu'ici le plus sûr fondement de la vitalité française. Il sait que les conditions de travail dans les villes sont tout autres qu'aux champs, et il comprend très bien qu'une organisation appropriée du travail y soit nécessaire. Mais ce qu'il ne peut admettre, c'est l'appel systématique à la violence, à la désorganisation du travail, au ralentissement de la production, c'est l'entreprise avouée de tenir systématiquement la société sous la terreur du lendemain. Le paysan a les mêmes droits que l'ouvrier, il est du peuple français au même titre que tous autres. Pour sa tâche ingrate, il a besoin d'un avenir d'ordre public, comme tous les citoyens au labeur. A ce titre, les intérêts des ouvriers et des paysans sont les mêmes. Ce serait folie de les opposer. Encore faut-il que cela soit compris des deux parts pour l'indispensable maintien du bon accord.

Sus aux bolcheviks

Au premier rang de ceux qui ne veulent pas d'accord figurent les bolcheviks à visage découvert qui ne cachent point leur intention d'installer, sur les ruines du régime républicain, la sanglante dictature de l'anarchie.

Ceux-là, vraiment, nous n'avons rien à leur dire. Entre eux et nous, c'est une question de force, puisque, en réclamant la liberté pour eux-mêmes, ils prétendent nous imposer une dictature d'absolutisme par un système d'exécrables attentats où s'exalte le délire de férocité qui distingue si remarquablement les serfs mal émancipés de Russie. A nous de montrer que leur agression ne nous trouvera pas sans défense. L'union des bons Français suffira pour opposer un infranchissable rempart à la sauvagerie.

A côté des inspirateurs avoués d'un régime de sang comme il ne s'en vit jamais, le parti socialiste unifié, par crainte de rompre avec les professeurs de surenchère, pousse l'aberration de défaillance jusqu'à se solidariser avec la politique du crime, en proposant pour tête de liste, à Paris, un officier inculpé de provocation de militaires à la désobéissance et de désertion à l'étranger. Contre l'ennemi, quel qu'il soit, la France saura faire son devoir.

Pourquoi dois-je ajouter que le parti socialiste unifié ayant décidé de refuser les crédits militaires, comme il le faisait avant la guerre, sous prétexte qu'aucune agression n'était à redouter de l'Allemagne, ceux qui, après l'expérience de 1914, refuseront à la France les moyens de se défendre ne pourront plus soutenir qu'ils ont été trompés ?

Nous ne sommes pas des militaristes, et nous ne voulons pas reprendre, à notre compte, l'entreprise de domination qui vient de succomber. Nous favorisons, de tout notre pouvoir, le désarmement général, comme nous en avons pris l'engagement dans le pacte de la Société des Nations. Mais nous n'entendons pas nous exposer au retour offensif de la bête, et si nous acceptons de réduire nos effectifs militaires dans une importante proportion, la sit[uation] tion de l'Europe nous invite à ne pas supprimer de classes d'un seul coup. Les poilus qui vont [...] heureusement en assez grand nombre à la Cham[bre] ont vu de trop près le danger pour ne pas [...] entendre à cet égard tous avertissements de p[ré]voyance.

Finances et travaux

Avant tout, nous avons à équilibrer nos budgets [il] faudra pour cela demander à l'impôt tout le néc[es]saire, sous des formes qui tiennent compte des i[né]galités sociales, mais en assurant d'abord la stri[cte] application des lois déjà votées et la rentrée [des] impôts existants, dont plusieurs sont trop loin [du] plein rendement. C'est la condition première de [la] consolidation de nos finances. Cependant, la cir[cu]lation fiduciaire sera progressivement réduite [par] des emprunts intérieurs.

On a beaucoup exagéré le montant des somm[es] réclamées pour l'équilibre budgétaire. Les imp[ôts] actuels représentent déjà plus de dix milliards [de] ressources annuelles, non compris celles à prove[nir] de l'Alsace-Lorraine et de nos régions du Nord-E[st] qui, d'ici à cinq années environ, auront recou[vré] leur puissance de production. Assez de placeme[nts] à l'étranger, à l'épargne française de mettre [la] terre de France en valeur.

Pour la remise en état de nos régions dévasté[es] comme pour l'exécution des grands travaux [qui] doivent nous mettre en possession de l'outill[age] nécessaire, nous ne pouvons nous dispenser [de] budgets spéciaux, complètement distincts du bud[get] ordinaire.

Rien de plus urgent que de mettre fin à la cr[ise] des transports. Il y faut une claire compréhensi[on] du mal pour appliquer le remède avec résoluti[on]. Nous comptons sur le bon vouloir d'un personn[el] excellent et sur l'accommodation des Compagnies [à] des nécessités inéluctables, dont la première est u[ne] concentration générale dans l'incoordination d[es] réseaux dispersés.

La réfection et le développement des voies f[er]rées, des gares, de leurs raccordements avec [les] canaux et avec les ports sont au tout premier ra[ng] de nos besoins. De même pour l'établissement d'[un] nouveau mode d'exploitation des chemins de fer.

A étudier de suite, en collaboration avec [les] grandes organisations patronales et ouvrières :

— le développement des canaux ;

— la navigation du Rhône et du Haut-Rhin ;

— les voies navigables du Sud-Ouest et [du] Centre ;

— le développement des ports et l'augmentati[on] de leur outillage ;

— le doublement de la marine marchande ;

— la création de grands réseaux de distributi[on] de forces motrices, couvrant toute la France [et] alimentés par les forces hydrauliques, dont s'i[m]pose l'aménagement immédiat.

Pour la réalisation des grands travaux, po[ur] la mise sur pied de l'outillage national, il faud[ra] sans doute recourir à des organismes auxiliair[es] Sociétés ou Offices exploitant industriellement [en] régie intéressée, ou par toute autre formule [de] collaboration.

Le Gouvernement est entré résolument dans ce[tte] voie. Il a présenté à la Chambre un projet fina[n]cier complet pour réaliser à la fois la navigati[on] du Rhône, la mise en valeur de ses forces hydra[u]liques et l'irrigation de ses plaines. Pour la pr[...]

...ère fois on y prévoit, dans une même Société, la ...laboration, comme actionnaires, de l'Etat, des ...lectivités intéressées (villes, Chambres de commerce, etc.), avec des avantages spéciaux aux ou...ers de l'entreprise. La Chambre a tenu, avant de ... séparer, à voter ce projet. C'est dans ce sens ...e devra notammment être résolue le plus tôt pos...ble la navigation du Rhin, la réalisation de ses ...rces hydrauliques et l'amélioration de la liaison ... cette grande vallée avec celles du Rhône et de ... Seine.

L'intensification agricole

Pour l'intensification immédiate de la production ...ricole, l'engrais sous toutes ses formes (azote, ...osphate et potasse), en abondance et à bon ...arché.

L'exploitation des mines de potasse d'Alsace ...evenues propriété d'Etat) par la collaboration des ...oupes alsaciens et des Syndicats agricoles fran...is, assurant à la fois une exploitation industrielle ... la vente de l'engrais potassique au prix de re...ent sur le marché intérieur.

Développement de nos productions d'azote atmos...érique et création d'usines suivant le procédé le ...us perfectionné, nous assurant l'ammoniaque et ...s nitrates à des prix au-dessous de ceux des ni...ates naturels, ce qui préviendra dans ce départe...ent toute sortie d'or.

Enfin, propagande et aide donnée par tous les ...oyens (enseignement agricole, Comités locaux de ...ndement agricole, etc.) pour arriver à introduire ...ns notre agriculture tous les procédés modernes ...evant nous permettre, d'ici à quatre ou cinq an...ées, non seulement de ne plus importer ce qui est ...écessaire à notre alimentation, mais de devenir ...portateurs.

Dans l'ordre social

Dans l'ordre social, nécessité de mettre fin aux ...fastes conflits du capital et du travail. Admettre ... cet égard que, si le capital doit être assuré d'une ...munération en rapport avec les risques, les tra...illeurs ont le droit de voir réserver une partici...ation plus grande aux profits de ces entreprises. ...intérêt de la production veut que non seulement ... travail puisse faire entendre ses avis, mais qu'il ... sente réellement partie prenante au succès de ...entreprise par l'attribution d'une part de propriété.

Développer le mouvement coopératif. Doter les ...yndicats de la capacité civile, pour leur indépen...ance et pour leur responsabilité.

A chacun un logement salubre, sans plus attendre ...effet des timides lois votées jusqu'à ce jour. Créer ...n système nouveau pour un effet plus rapide.

Lutte énergique contre la tuberculose et l'alcoo...sme. Laisser à notre vin de France sa place de ...oisson vivifiante, mais poursuivre le poison qui ...ue. Pour cela, assurer l'écoulement total de l'al...ool dans l'industrie.

Rien n'aidera mieux au sauvetage et au dévelop...ement des familles nombreuses. Mais le législa...eur ne devra pas s'arrêter là. Il lui faudra, sous ...'autres formes encore, venir au secours de la nata...té fléchissante. La gratuité absolue de l'enseigne...ent industriel ou agricole, au delà de deux enfants, ...'autres mesures d'aide ont encore été envisagées. ... faudra les faire aboutir si nous voulons vraiment ...ue la France retrouve la quantité et la qualité ...'énergie appropriée aux conditions de la vie qui ...offre au nouvel essor de son génie.

Messieurs, j'ai retenu votre attention trop longtemps. Si j'ai parlé clair, vous avez pu voir que dans tous les problèmes de la vie nationale, tels que nous les impose notre grande victoire, j'en arrive toujours à conclure à la multiplication comme à l'accroissement de toutes les puissances de l'homme français.

Tout le problème est là, dans sa simplicité de conception, dans sa complexité de réalisation. Ce n'est rien de dire qu'on veut la France grande. Le résultat dépend de nous. A l'œuvre ! Disons moins et travaillons plus, au lieu de vivre dans la crainte de nous surmener. Que notre émulation soit d'une puissante reprise de l'historique vitalité d'une race qui a trop fait pour accepter de moins faire quand s'ouvre à ses efforts le plus beau champ d'activité.

Une civilisation trop raffinée peut détendre des ressorts. L'Allemand nous a rendu le service de nous rappeler au devoir envers nous-mêmes. L'Alsace et la Lorraine nous apportent d'assez belles ressources de volonté. Que notre ambition soit de les accroître encore. Tous les Français pour la grandeur et la beauté de la France ! Tous unis pour le bien de l'humanité !

Discours de M. Millerand à Paris

Du *Temps* (9. 11. 19) :

Sous les auspices de l' « Union républicaine, nationale et sociale », plus de trois mille électeurs de la deuxième circonscription de Paris étaient réunis hier, boulevard Voltaire, dans une salle de théâtre, pour entendre, entre autres candidats, M. Millerand, ancien ministre de la Guerre, commissaire général de la République en Alsace et en Lorraine.

M. Paul Virot, conseiller municipal du 20ᵉ arrondissement, présidait, entouré de MM. Maurice Barrès, Louis Puech, Edouard Ignace, Henri Galli, Henry Paté, l'amiral Bienaimé, Petitjean, Failliot, députés sortants ; Heppenheimer, ancien conseiller municipal ; Jean Erlich, avocat, et Marcel Brossé, ancien directeur de l'*Aurore ;* anciens combattants, tous candidats de l'Union, ainsi que des conseillers municipaux républicains des divers arrondissements compris dans la deuxième circonscription.

Après quelques paroles du président de la réunion faisant appel au calme et au sang-froid des assistants, au cas où un incident serait provoqué par quelque adversaire — et il ne s'en est produit aucun, d'ailleurs, — M. Millerand, accueilli par de vifs applaudissements, a longuement et éloquemment exposé le programme du cartel institué dans ce secteur électoral.

C'est calomnier les poilus, a-t-il dit, que de croire qu'ils sont revenus du front n'ayant rien oublié et rien appris. Les Français n'ont pas vécu quatre ans et demi côte à côte, cœur à cœur, sous les mêmes périls, luttant, souffrant ensemble du matin au soir et du soir au matin, affrontant ensemble la mort à toute heure du jour et de la nuit, pour que, à peine rentrés chez eux, ils oublient soudain qu'hier ils étaient ensemble en pleine confiance, combattant, s'aidant comme des frères. Il n'est pas possible qu'aujourd'hui, à peine sortis — ceux qui en sont revenus — de cette effroyable tourmente, ils se reprennent, comme si rien ne s'était passé, à leurs divisions d'antan.

Pendant quatre ans et demi, le mot d'ordre du pays a été simple et unique. M. Clemenceau l'a for-

mulé un jour dans ces quatre mots, qui ont retenti d'un bout à l'autre de la France comme un cri de clairon : « Je fais la guerre ! » Et c'est encore le président du Conseil qui, après avoir donné hier le mot d'ordre de la guerre, donne aujourd'hui, de Strasbourg, rendant ainsi au pays un nouveau service, le mot d'ordre de la paix. Ce mot d'ordre, il tient en un mot : « Travaillons ! » (*Applaudissements unanimes.*)

Hier, la France devait vaincre ou périr. Aujourd'hui, il faut produire ou disparaître. (*Nouveaux applaudissements unanimes.*) Voilà le but. Par quelles méthodes l'atteindrons-nous ?

Si l'on jette un coup d'œil sur la courbe de notre production depuis 1875 jusqu'à 1914, on voit que, bien entendu, elle est ascendante. Mais si on la compare à la courbe de production de nos rivaux, dans la même période de temps, on voit que la nôtre a monté beaucoup moins vite et beaucoup moins haut que la leur.

Est-ce que, si les moyens de produire ne nous manquent pas, seraient-ce par hasard l'ingéniosité, la science, l'activité qui nous manqueraient ? Ah ! j'accomplis un devoir bien doux de reconnaissance en apportant ici le témoignage qui est dû par la nation à l'industrie française. Je l'ai vue à l'œuvre, de la fin de septembre 1914 à la fin d'octobre 1915, alors que je portais la lourde responsabilité de présider à ses travaux. Il n'y a pas de mot pour rendre l'effort qu'elle a accompli et les prodiges qu'elle a réalisés. Pour ne citer qu'un exemple : nous n'avions pas d'explosifs, c'est-à-dire que nous manquions de la matière première, sans laquelle il était impossible de continuer à faire la guerre. Non seulement nous n'avions pas le produit, mais nous n'avions pas les méthodes pour réaliser ce produit. Il a fallu trouver des procédés de laboratoire ; après les avoir trouvés, industrialiser ces produits, et, en quelques mois, nos ingénieurs, nos chimistes, aidés par un peuple admirable de contremaîtres et d'ouvriers, ont réalisé ce miracle de faire, en pleine guerre, sortir de terre une industrie chimique qui a produit plus que jamais on n'aurait rêvé qu'elle produisît avec toutes les ressources de la paix. (*Très bien ! Vifs applaudissements.*)

Eh bien ! ce que la France a fait en temps de guerre nous permet de prévoir ce qu'elle est capable de faire en temps de paix.

La dette de la France (1)

A ce programme d'exploitation, il faut des ressources. Où les trouverons-nous ? Nous avons une dette qui est doublement sacrée, la dette dont nous devons nous acquitter envers nos prêteurs, petits et gros rentiers, gouvernements étrangers, Banque de France. Cette dette, elle n'est pas seulement sacrée parce que la signature de la France est engagée. Qui ne voit que si, par impossible, la France pouvait faire faillite à sa signature, c'en serait fait de ce pays, parce que la condition même de la grandeur, de la prospérité économique comme politique du pays, c'est la confiance qu'il inspire, et parce que, le jour où l'on aurait cessé d'avoir confiance dans la signature de la France, c'en serait fini de nous. (*Très bien ! Applaudissements.*)

Donc, il y a là une dette de plus de dix milliards, dont il nous faudra chaque année payer les arrérages. Il y en a une autre qui, à un autre point de vue, n'est pas moins impérieusement exigée. C'est la dette que nous avons contractée envers nos compatriotes des régions dévastées. Ceux-l[à] pendant quatre ans et demi, ont connu les pi[res] tortures. Et quand ils nous reviennent, c'est da[ns] un pays désertique, avec des maisons détruite[s,] des arbres coupés, un sol où, sur plusieurs point[s,] on ne peut même pas penser à mettre la pioch[e,] parce qu'il est farci d'obus qui risquent d'éclate[r] à chaque coup de pioche. Envers ces compatriote[s] des régions dévastées, la France tout entière [a] contracté une dette qu'elle ne payera jamais com[-]plètement, parce qu'il y a des souffrances qu'o[n] ne peut pas payer, et un héroïsme qui ne peut pa[s] se payer par un peu d'or. Il en est de même pou[r] les mutilés et les veuves de guerre. (*Applaudisse[-]ments.*) Du moins, donnons-leur notre aide matériel[-]lement. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Faisons pour eux tout le possible et l'impossibl[e.] Ils se sont dévoués, vous savez dans quelles con[-]ditions héroïques, pour le pays. Le pays ne l[es] oubliera pas.

En face de ces dettes, des dépenses énorm[es] qu'elles réclament, quelles ressources ? Il n'y [a] que deux ressources où l'on puisse puiser : l'em[-]prunt et l'impôt. L'emprunt, indispensable surto[ut] en ce moment, pour réduire cette inflation fiduciair[e] née du développement inévitable du billet [de] banque, qui est pour une si large part dans [la] cherté de la vie. Et puis l'impôt. Ah ! nous avo[ns] connu l'époque où l'on discutait — et nous e[n] reverrons une, je l'espère bien, où l'on pourr[a] discuter — sur le meilleur système d'impôts, l[es] uns préférant l'impôt direct, les autres l'imp[ôt] indirect, ceux-ci l'impôt réel, ceux-là l'impôt pe[r-]sonnel. Nous n'en sommes plus là. Il ne s'ag[it] plus de choisir entre les impôts ; il s'agit [de] demander à tous, dans la mesure où il est possib[le] de faire appel à eux, les ressources indispensable[s.]

Impôt direct, impôt indirect, la contribution e[st] aujourd'hui, plus qu'elle ne le fut jamais, à côté d[u] service militaire, sur lequel je m'expliquerai to[ut] à l'heure, le premier devoir civique.

Tous nous devons, dans la proportion de nos f[a-]cultés, proportionnellement et progressivement, co[n-]courir à acquitter les charges de l'Etat. Nous [le] devons et nous le ferons, et ce n'est pas ce pay[s] qui a donné avec tant de générosité le sang de s[es] enfants, qui, sans compter, a sacrifié les fils d[e] citoyens français pour sauver la France, qui disc[u-]tera demain les sacrifices pécuniaires indispe[n-]sables pour remettre le pays sur les bases néce[s-]saires pour qu'il puisse poursuivre, dans un aven[ir] de paix et de prospérité, sa course glorieus[e.] (*Applaudissements.*)

Nous ferons le nécessaire, rien que le nécessair[e,] mais tout le nécessaire. Ainsi nous arriverons, po[ur] une part, à faire face aux nécessités du moment. [Je] dis « pour une part », parce qu'il y a un derni[er] élément dont je n'ai pas encore parlé et qu'il [ne] faut pas oublier. Si nous avons gagné la guerr[e,] c'est parce que nous n'étions pas abandonnés [à] nous-mêmes, c'est parce que nous avons eu d[es] alliés qui, avec nous et comme nous, ont combat[tu] jusqu'au jour de la victoire. Ces alliés, nous avo[ns] le droit de nous adresser à eux, et de leur dire, [en] toute simplicité, mais en toute franchise : « [La] France a été le pays de couverture de la civilisatio[n.] (*Très bien ! Très bien ! Vifs applaudissements.*) C'e[st] elle qui a reçu et subi le choc, et c'est parce qu'el[le] l'a reçu, et c'est parce qu'elle l'a arrêté, et c'e[st] parce que, pendant quatre ans et demi, sur son s[ol,] dans ses campagnes, s'est livrée la lutte atroce q[ui]

(1) Les sous-titres sont empruntés au *Temps*.

…us savez, que le monde a eu le temps de se …prendre, de réunir ses hommes et ses ressources, … d'écraser enfin la bête. » (*Nouveaux et vifs …pplaudissements.*)

La lutte de classes et les grèves

L'orateur aborde ensuite la question des grèves, … programme socialiste :

Ah ! on peut aujourd'hui, de certains côtés, prê…her la lutte de classes. Que la lutte de classes …it un fait, je n'en disconviens pas. Mais il y a un …tre fait qui n'est pas moins certain, c'est la soli…arité des classes. Lorsqu'une entreprise s'écroule, …le ruine sous ses décombres le patron qui était …acé à sa tête ; mais ceux qui y travaillaient, …oyez-vous qu'ils ne sont pas atteints par le …alheur de l'usine où ils allaient travailler ? Pa…ons, ouvriers, employeurs, employés, entre tous …iste une solidarité étroite. On peut la nier ; les …its se chargent d'établir la vérité, et que les …atrons ne peuvent être misérables sans que les …uvriers soient malheureux. (*Vifs applaudissements.*)

Par conséquent, j'estime que notre devoir étroit …st, comme nos amis et alliés anglais, de continuer …et effort d'entente et de coopération, d'associer plus …troitement chaque jour tous les agents de la pro…uction à la marche du travail, à son organisation, … ses résultats, de façon que tous comprennent …haque jour davantage, par la leçon des faits, qu'ils …oivent travailler pour l'entreprise dont ils sont …s agents, parce qu'en travaillant pour elle, c'est …our eux-mêmes qu'ils travaillent. (*Nouveaux et …ifs applaudissements.*)

Je sais bien que, pour le moment — c'est, je …rois, une période très passagère, — ces idées ne …araissent guère de mode. On aime mieux parler …e grèves, de grèves à tout propos et hors de …ropos. Eh bien, il est assez curieux vraiment que …e soient les mêmes personnes, les mêmes hommes …olitiques qui ont sans cesse à la bouche — et ils …nt raison — les mots de paix et d'arbitrage, qui …'ont pas de paroles assez douces, assez fraternelles, …our s'adresser à leurs anciens ennemis — que ce …oient les mêmes qui, lorsqu'il s'agit non plus de …uerre entre les peuples, mais de guerre entre les …nfants d'une même nation, se montrent disposés …ous les matins à déchaîner les pires violences, et …ui prêchent en même temps la paix pour les Alle…nands et la guerre entre les Français. (*Bravos. Ac…lamations. Double salve d'applaudissements.*)

Le plus souvent, la raison ou le prétexte des …rèves, c'est un intérêt corporatif, professionnel. …ais, même lorsqu'il s'agit d'un intérêt purement …rofessionnel, je pense — c'est pour cela que j'ai …éposé mon projet en 1907 — qu'il y a une autre …anière de faire triompher ces revendications, sou…ent légitimes, que de déclarer la guerre, d'arrêter …a production et de faire des victimes non seule…ment dans le patronat, mais dans le monde des …uvriers et dans le public lui-même qui n'en peut …ais. (*Bravos. Applaudissements.*)

Mais aujourd'hui, citoyens, nous n'en sommes …lus là et nous voyions ce matin que certains tra…ailleurs proposaient de faire la grève et de priver …le public des moyens de transports, pourquoi ? …Parce que la loi d'amnistie ne leur convient pas et …pour protester contre la politique alliée en Russie ! …Voilà les revendications professionnelles. (*Vifs ap…plaudissements prolongés.*)

Contre le bolchevisme

M. Millerand parle maintenant, après M. Clemenceau à Strasbourg, du bolchevisme :

Je voyais ce matin qu'on se voilait pudiquement les yeux, parce que, dans son discours de Strasbourg, le président du Conseil avait osé dire : « Entre les bolchevistes et l'opinion publique, c'est une question de force. » Et l'on disait : « Quoi ! vous n'avez rien à opposer aux bolchevistes que la force ? »

Entendons-nous. C'est se moquer que de parler ainsi. Pourquoi sommes-nous ici ? Pour exposer des idées, pour opposer programme à programme, pour démontrer, dans la faible mesure de nos forces, que lorsque ce pays, à force de sacrifices, pendant des générations et des générations, est arrivé enfin à construire le gouvernement du pays par lui-même, c'est à la persuasion, aux moyens légaux, à la discussion, aux bulletins de vote qu'il faut s'adresser pour changer ce qu'on croit devoir être changé dans cette République. Mais ceux-là ne méritent pas le nom de républicains et sont de véritables esclaves qui, pour faire triompher leurs idées, ne songent qu'à la force pour opprimer leurs concitoyens : l'émeute, venue d'en haut ou d'en bas, c'est toujours l'émeute. (*Vifs applaudissements.*)

Nous disons, et M. le président du Conseil, avec son autorité, disait à Strasbourg : « Toutes les idées sont libres, toutes ont le droit de comparaître devant le suffrage universel et d'essayer de le gagner et de le convaincre ; mais le jour où, dans ce pays de liberté et de légalité, il se dresserait quelque part une minorité quelle qu'elle soit, à droite ou à gauche, qui prétendrait imposer ses idées par la force, c'est par la force qu'on lui répondrait, c'est par la force qu'on en aurait raison. » (*Applaudissements vifs et prolongés.*)

La décentralisation

L'orateur signale alors les inconvénients de notre organisation politique, le député maître de son arrondissement, la confusion des pouvoirs, l'absence de responsabilité, l'instabilité ministérielle, « système détestable », dit-il. Il préconise, pour l'élection du président de la République, un collège plus élargi, et pour le Sénat un mode d'élection basé sur la représentation des intérêts économiques.

Puis il parle de la décentralisation :

Nous venons de reprendre nos chères provinces d'Alsace et de Lorraine. Depuis huit mois, j'ai l'honneur incomparable d'être à leur tête, de les administrer. Je vous assure que si elles ont beaucoup à puiser chez nous, nous avons beaucoup à apprendre chez elles, et que, notamment, au point de vue de la décentralisation, de la gestion sur place des intérêts locaux et régionaux, l'Alsace et la Lorraine peuvent nous fournir des renseignements et nous donner un modèle qui, je l'espère, sera bientôt suivi par la France tout entière.

L'application de cette idée de décentralisation, en donnant précisément à des Conseils régionaux la représentation de régions constituées, non pas au point de vue politique — il ne s'agit pas de rompre, de près ni de loin, l'admirable unité française qui fait le caractère essentiel et la force de notre pays, — mais groupant les départements par affinité d'origine, par communauté d'intérêts économiques, en laissant à ces Conseils régionaux le soin d'étudier les intérêts communs à ces départements et de trancher tout ce qui les concerne, déchargera

d'autant le Parlement qui, à l'heure actuelle, se perd dans l'amas de lois de tous ordres, grandes et petites, importantes et mesquines, qu'il est obligé, vaille que vaille, de voter lorsqu'on la lui demande. Ainsi, non seulement l'œuvre parlementaire sera allégée, mais aussi, ce qui n'est pas moins important, le travail des administrations centrales. On ne verra plus toutes les affaires sans exception, depuis les plus minuscules jusqu'aux plus importantes, venir à Paris, passer dans les bureaux des ministères et, fatalement, y séjourner, parce que les journées, même pour les bureaucrates, n'ont pas plus de vingt-quatre heures et qu'on ne peut pas expédier plus vite une besogne qui à l'heure actuelle, dépasse les forces de toute administration. Voilà une réforme indispensable qu'il faut faire.

Des réformes dont je viens de parler, un certain nombre ne peuvent être faites sans une revision constitutionnelle. Cette revision ne pourra sans doute pas avoir lieu le jour même de la réunion des Chambres, parce qu'il y a un certain nombre de besognes urgentes, immédiates, ne serait-ce qu'au point de vue financier et économique, qui réclameront d'abord l'attention et le vote des Chambres ; mais elle doit être examinée et résolue rapidement.

De cette revision, certaines questions doivent être, d'un commun accord, absolument écartées. Nous l'avons dit en termes qui ne laissent pas, j'imagine, place à l'équivoque. Nous tenons pour intangibles la République et la laïcité. (*Vifs applaudissements.*)

La laïcité et les libertés religieuses

... La séparation des Eglises et de l'Etat. Lorsqu'on l'a faite en 1905, elle est apparue comme une déclaration de guerre. Pendant quelques années, on a vécu sur cette idée que l'Etat avait déclaré la guerre aux Eglises, alors que la séparation de l'Etat et des Eglises, c'est précisément le contraire. Elle est la déclaration que l'Etat n'a pas à connaître les Eglises, que le domaine religieux est un domaine dans lequel l'Etat entend ne pas pénétrer ; et réciproquement, l'Etat ne permet pas aux Eglises de pénétrer, comme Eglises, dans le domaine politique. (*Très bien ! Très bien !*)

Mais, peu à peu, le calme s'est fait, la vérité a apparu. N'est-ce pas hier que, à la Chambre, un homme qui ne passe pas, que je sache, pour un suppôt du cléricalisme et de la réaction, M. René Viviani, déclarait qu'il verrait sans scandale traiter avec le Vatican si les intérêts français l'exigeaient ?

L'école neutre. Il suffit de prendre le mot tel qu'il est et de lui faire dire ce qu'il dit. L'école neutre, c'est une école qui est neutre, c'est-à-dire qui n'est pas un instrument de guerre contre une opinion ou contre une croyance. C'est cette école que la République a entendu installer, et c'est à cette école que nous entendons qu'il ne soit pas possible de toucher. Que la famille ait le droit d'élever ses enfants dans les croyances qu'il lui plaît, certes. (*Applaudissements.*) L'école publique ne connaît pas, ni pour les propager ni pour les attaquer, les croyances philosophiques ou religieuses. (*Applaudissements.*)

Mais il y a autre chose : les Congrégations. Oui, je revendique très haut l'honneur d'avoir fait partie du ministère Waldeck-Rousseau, qui a obtenu du Parlement le vote de la loi du 1er juillet 1901 sur la liberté d'association.

Pourquoi le Cabinet d'alors avait-il réclamé le vote de cette loi ? Waldeck-Rousseau l'a dit à l'époque, dans une série de discours inoubliables, et, peu de mois avant sa mort, il a repris la parole pour préciser le sens et l'esprit dans lequel il avait fait voter cette loi. Quel était son but ? Celui qu'avaient poursuivi, avant comme depuis la Révolution, tous les gouvernements français, la royauté, l'empire, la République : ne pas permettre qu'il se constituât dans l'Etat, mettre une barrière à la constitution de biens de mainmorte qui étaient, pour la puissance publique, un véritable danger. Il faut que cette défense subsiste et qu'elle subsiste contre tout le monde, vis-à-vis des associations laïques comme vis-à-vis des associations religieuses.

Mais les individus ? Pour qu'on ne puisse pas m'accuser d'adapter mes déclarations aux nécessités de la bataille électorale, je veux rappeler qu'en pleine guerre, au mois de janvier 1917, faisant une série de conférences à Saint-Etienne, à Lyon, à Marseille, j'ai déclaré que, pour ma part, il me paraîtrait moralement impossible que, la guerre terminée, on reconduisît à la frontière les congréganistes qui l'avaient franchie pour venir, sur le front, prendre leur part de dangers avec leurs frères français. (*Vifs applaudissements.*)

Ce que j'ai dit alors, je le répète aujourd'hui. Je n'ai changé ni d'opinion, ni de pensée. Je demande simplement que religieux comme laïques aient le même droit de s'associer, sous les règles de la loi, pour défendre et pour propager leurs opinions ; mais que, comme les autres citoyens, religieux comme laïques soient tenus, surtout lorsqu'ils enseignent, de ne jamais oublier que l'école est sacrée, qu'elle abrite des jeunes hommes qui ne doivent pas être livrés à des entreprises politiques et que l'Etat a non seulement le droit, mais le devoir de pénétrer dans toutes les écoles libres ou publiques pour s'assurer qu'il ne s'y trame pas, contre le droit et contre la morale publique, d'entreprise qu'il aurait le devoir de réprimer. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, la République de la victoire est la propriété de tous les Français. (*Applaudissements.*) Elle a le droit et le devoir d'être généreuse, libérale et tolérante. (*Très bien ! Très bien !*) Mais si nous pouvons ainsi poursuivre notre développement intérieur dans le travail et dans la liberté, dans la concorde de tous les citoyens français, c'est à la condition que nous soyons assurés de la sécurité de notre patrie.

L'orateur termine son discours en préconisant la réduction du service militaire dans la mesure où les nécessités extérieures en permettront l'opportunité et où le concours des alliés assurera notre sécurité, le maintien étroit de nos alliances, l'exécution ferme et stricte du traité de paix, la protection des petites nationalités martyres, et il conclut :

Appuyée sur ses alliances et sur ses amitiés, forte du travail de ses enfants, la France peut, sans inquiétude, regarder l'avenir. Quelles que soient les difficultés qui nous attendent, elles ne seront jamais supérieures à celles que nous avons connues dans les six premiers mois de la guerre, alors que nous nous demandions, à certaines heures, s'il allait être matériellement possible de la continuer.

Nous l'avons continuée, nous avons tenu, nous avons vaincu ! Déployons, dans la paix, les mêmes vertus que dans la guerre, le même labeur, la même ténacité, maintenons la même concorde, et nous pourrons, sans inquiétude, regarder devant nous. (*Applaudissements.*) La France continuera à être la grande nation que ses morts ont mérité qu'elle fût. (*Vifs applaudissements répétés et prolongés.*)

Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.—*Le Gérant :* A. Faigle.